

**ANALYSE, EVALUATION, HIERARCHISATION DES
FORETS ET ESPACES BENEFICIANT DU REGIME
FORESTIER ET INTEGRES DANS DES SITES
ELIGIBLES AU RESEAU NATURA 2000**

Chapitre III

**Analyse des espaces soumis au régime forestier et inclus dans des
sites proposés au réseau NATURA 2000**

Analyse du domaine atlantique

tome 4

Peggy BERNARD, Loïc OTTINGER
Jean-Claude RAMEAU
Equipe Ecosystèmes forestiers et
Dynamique des Paysages

SOMMAIRE

CHAPITRE III

ANALYSE DES ESPACES SOUMIS AU REGIME FORESTIER ET INCLUS DANS DES SITES PROPOSES AU RESEAU NATURA 2000

Analyse du domaine atlantique

ANALYSE DES SITES	p. 7
Remarques préliminaires	p. 8
REGION NORD-PAS DE CALAIS	p. 9
Secteur boréo-atlantique	p. 10
District flamand-picard	
<i>Sous-district sambrésien</i>	
Sites n° 480, 481, 485, 498, 499	
<i>Sous-district flandrien</i>	
Sites n° 495, 503, 507	
Secteur de transition subatlantique	p. 22
District de Hainaut et Tiérache	
Site n° 509	
REGION PICARDIE	p. 25
Secteur franco-atlantique	p. 26
<i>Sous-secteur sequanien</i>	p. 26
District du Pays de Caux	
Sites n° 374	
District du Valois	
Sites n° 377, 380, 382, 398	
District du Soissonnais	
Site n° 392	
Secteur boréo-atlantique	p. 36
District flamand-picard	
Sous-district picard	
Sites n° 349, 370	

<u>REGION CHAMPAGNE-ARDENNE</u>	p. 39
Secteur franco-atlantique	p. 40
<i>Sous-secteur sequanien</i>	p. 40
District de la Montagne de Reims	
Sites n° 269, 312	
District de la Brie	
Sites n° 268, 314	
Secteur de transition sub-atlantique	p. 48
District de la Champagne humide	
Sites n° 315, 333, 334	
District de la Champagne crayeuse	
Sites n° 267, 285, 296	
District du Hainaut et Tiérache	
Site n° 300	
<u>REGION LORRAINE</u>	p. 57
Secteur de transition sub-atlantique	p. 58
District de la Champagne humide	
Site n° 183	
<u>REGIONS HAUTE ET BASSE NORMANDIE</u>	p. 61
<u>REGION ILE DE FRANCE</u>	p. 63
Secteur franco-atlantique	p. 64
<i>Sous-secteur ligérien</i>	p. 65
District de l'Hurepoix	
Sites n° 795, 796, 803, 806	
<i>Sous-secteur sequanien</i>	p.72
District du Vexin français	
Site n° 797	
Secteur de transition sub-atlantique	p. 75
District de la Champagne humide	
Site n° 798	
<u>REGION BOURGOGNE</u>	p. 77
Secteur franco-atlantique	p. 78
<i>Sous-secteur du Massif Central</i>	p. 49
District du Haut Morvan	
Sites n° 961, 982, 983, 987, 988, 992	

District du Morvan méridional
Site n° 998

District du Charollais
Site n° 980

Sous-secteur ligérien..... p. 89

District du Nivernais
Sous-district de la Bourgogne nivernaise
Site n° 970

Secteur de transition sub-atlantique..... p. 91
District du la Champagne humide
Site n° 990

REGION POITOU-CHARENTE..... p. 93

Secteur franco-atlantique..... p. 94

Sous-secteur occidental..... p. 95

District Charentais
Sous-district des Causses charentais
Sites n° 406, 450

Sous-district des Champagnes de Charente
Sites n° 434

Sous-secteur ligérien..... p. 101

District de la Touraine
Sous-district oriental
Sites n° 453

REGION LIMOUSIN..... p. 104

Secteur franco-atlantique..... p. 105

Sous-secteur du Massif Central..... p. 105

District de la Montagne limousine
Site n°1146

District du plateau de Millevache
Sites n° 1105, 1123, 1148

District de la bordure occidentale des massifs volcaniques
Site n°1103

REGION AUVERGNE..... p. 111

Secteur franco-atlantique..... p. 112

Sous-secteur du Massif Central..... p. 112

District des Combrailles
Sites n° 1025, 1034

District des bocages bourbonnais
Site n° 1021

District des massifs volcaniques
Sous-district des Monts Dore
Site n° 1042

Sous-district des Monts du Cantal
Site n° 1055

District de la bordure occidentale des massifs volcaniques
Sites n° 1057, 1068

District des massifs méridionaux
Sous-district du massif de la Margeride
Sites n° 1070, 1075

District des massifs orientaux
Sous-district de la Montagne bourbonnaise
Site n° 1019

Sous-district des Monts du Forez
Site n° 1051

District du Velay
Sous-district du Velay basaltique
Sites n° 1081, 1086

District du Mont Pilat
Site n° 1076

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	p. 135
Secteur franco-atlantique	p. 136
<i>Sous-secteur occidental</i>	p. 137
District Garonnais	
<i>Sous-district des coteaux garonnais</i>	
Site n° 1452	
<i>Sous-secteur du Massif Central</i>	p. 139
District des massifs méridionaux	
<i>Sous-district de l'Aubrac</i>	
Site n° 1352	
<i>Sous-district de la Margeride</i>	
Sites n° 1354, 1355, 1357	
<i>Sous-district Mont Lozère, Mont Aigoual et Montagne du Bougès</i>	
Sites n° 1361, 1371	

District méridional

Sous-district Monts de Lacaune, Espinouse et Montagne Noire

Sites n° 1419 & 1421, 1424, 1428, 1444, 1446, 1449, 1451

TABLEAUX RECAPITULATIFS..... p. 163

Analyse des sites

REMARQUES PRELIMINAIRES

❖ Remarques concernant les fiches d'analyse :

Chaque fiche est présentée par le numéro national du site auquel est associée entre parenthèses la note accordée suite aux évaluations du Secrétariat Faune-Flore. Le numéro régional est indiqué en second lieu, suivi du classement du site dans les différents territoires biogéographiques définis au cours de cette étude. La liste des habitats forestiers et associés, et la liste des espèces animales et végétales, qui ont conditionné le choix du site sont détaillées pour permettre l'analyse fine des espaces soumis au régime forestier compris dans chaque site.

Seuls les sites cotés ** ou *** ont été étudiés.

❖ Remarques concernant le classement des fiches :

Les fiches ont été classées par domaines biogéographiques (tomes 2, 3, 4 et 5), puis par région administrative. Dans chaque région, elles ont été triées par secteur, sous-secteur et district. Pour chaque district, elles sont données dans l'ordre du numéro national du site correspondant.

Un tableau général (tome 6) présente pour chaque région administrative les sites étudiés, leur classement dans les différents domaines biogéographiques et leur classement au sein de l'étude.

❖ Remarques concernant les espèces :

Compte tenu de l'**incertitude concernant la présence ou l'absence des espèces animales et végétales dans les sites** (manque d'inventaires, observations anciennes, etc), il ne nous est pas possible de fournir un commentaire au sujet de ces espèces. Notre travail se limite à **établir la liste des espèces relevant de l'annexe II et de l'annexe IV de la Directive, en précisant celles qui sont potentiellement forestières (*)**.

Seuls les **chiroptères de l'annexe II** ont été reportés dans les tableaux, mais il est important de rappeler que tous les microchiroptères relèvent de l'annexe IV de la Directive Habitats.

L'annexe IV de la Directive habitats mentionne pour les amphibiens : *Natrix natrix cetti* et *Natrix natrix corsa*. Dans les bordereaux, seule la mention *Natrix natrix* apparaît. Nous avons considéré qu'il s'agissait bien de l'espèce citée dans la directive et l'avons répertoriée dans nos tableaux.

REGION NORD-PAS DE CALAIS

SECTEUR BOREO- ATLANTIQUE

SITE N° 480 (***)

n° CSRPN : 07

Domaine biogéographique : atlantique
secteur boréo-atlantique, district flamand-picard, sous-district sambrésien

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 16.25 dunes à *Hippophae rhamnoides*
16.29 chênaie pédonculée-frênaie sur sables dunaires frais
44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
41.12 hêtraies à Ilex et Taxus riches en épiphytes

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
	<i>Phoca vitulina</i>		<i>Hyla arborea</i>
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>		
poissons :	<i>Salmo salar</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Limiter l'enveloppe à l'est par la route départementale 119, et au nord par le marais tourbeux de Claire-Eau : le site conservera ainsi ses caractéristiques et la réserve biologique domaniale.

1 . Forêt domaniale d'Hardelot

- Les habitats connus et localisés de cette forêt sont les suivants :
 - * forêts alluviales riveraines atlantiques du *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris*
 - * moliniaies et bas-marais acidoclines
 - * aulnaie tourbeuse atlantique à Osmonde royale.
- Les zones humides sont nombreuses et nécessitent un périmètre tampon.
- Les plantations sont à exclure des propositions.

2 . Forêt domaniale d'Ecault :

- Les complexes dunaires sur la bordure ouest de la forêt sont à intégrer au site.
- Les ripisylves présentes dans la forêt d'Ecault rappellent celles de la domaniale d'Hardelot (formations dominées par le Frêne et l'Aulne).

III . PROPOSITIONS

- En forêt domaniale d'Hardelot, la richesse et la typicité des habitats se rencontrent surtout dans les **milieux humides ou dunaires** qu'il convient d'intégrer dans le site. En ce qui concerne les habitats plus forestiers, on peut proposer de retenir les mosaïques les plus riches autour des **ripisylves**, sans exhaustivité et en réduisant les surfaces forestières sans intérêt communautaire majeur.
- En forêt domaniale d'Ecault, les complexes dunaires sont à intégrer de façon prioritaire dans le site.

SITE N° 481 (*)**
n° CSRPN : 08

Forêt de Merlimont : dune domaniale de la Côte d'Opale

Domaine biogéographique : atlantique
secteur boréo-atlantique, district flamand-picard, sous-district sambrésien

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Calystegion sepium*)
- 38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 16.25 dunes à *Hippophae rhamnoides*
- 16.29 dunes boisées du littoral atlantique

❖ **Espèces :**

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
			<i>Bufo calamita</i>

♦ Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes :	<i>Apium repens</i>	-	-
	<i>Liparis loeselii</i>		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Les peuplements artificiels sont à exclure des propositions.
- Les complexes dunaires sont très variés et à intégrer de façon prioritaire dans le site (cartographie des habitats réalisée).
- En ce qui concerne les parties boisées : dominance des forêts dunaires naturelles inondables à Saule et Bouleau ou Aulne et Saule ; ces formations doivent faire l'objet d'une évaluation pour définir les surfaces à intégrer aux propositions.

III . PROPOSITIONS

- Dans la forêt de Merlimont, les complexes dunaires ouverts sont à intégrer au site de façon prioritaire ; pour les forêts dunaires, il est nécessaire de réfléchir à leur prise en compte de manière plus approfondie (surfaces à intégrer).

SITE N° 485 (***)

n° CSRPN : 12

Domaine biogéographique : atlantique
secteur boréo-atlantique, district flamand-picard, sous-district sambrésien

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 34.3 prairies calcicoles riches en Orchidées
- 38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
- 31.88 formations à Genévrier
- 41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 41.12 hêtraies à Ilex et Taxus, riches en épiphytes
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	-	-
	<i>Myotis dasycneme</i>		
	<i>Myotis emarginatus</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Guînes :

- Les peuplements issus de plantations sont à exclure des propositions.
- Les hêtraies recouvrent quasiment toute la surface boisée de la forêt, mais elles ne sont pas toutes à retenir : conserver une surface raisonnable qui permette de prendre en compte les différents types régionaux (hêtraie à Houx, hêtraie-chênaie collinéenne de l'*Asperulo-Fagetum*).

2 . Forêt communale de Tournehem :

- Les peuplements de Hêtre présents dans cette forêt sont apparemment moins intéressants que ceux de la forêt de Guînes (diversité, mosaïque et étendue).

III . PROPOSITIONS

- En forêt domaniale de Guînes, les hêtraies doivent d'abord faire l'objet d'une identification et d'une cartographie. D'autre part, les habitats de l'annexe I sont à évaluer (état de conservation).
- La forêt communale de Tournehem peut être exclue du site, les habitats forestiers présents étant redondants avec ceux de la domaniale de Guînes (sous réserve d'informations supplémentaires).

SITE N° 498 ()**
n° CSRPN : 25

Domaine biogéographique : atlantique
secteur boréo-atlantique, district flamand-picard, sous-district sambrésien

**I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES
RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :**

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

34.3	pelouses calcicoles riches en Orchidées
38.2	prairies maigres de fauche à <i>Arrhenatherum</i>
31.88	formations à Genévrier
41.12	hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes
41.13	hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>

❖ **Espèces :**

♦ Animales : /

♦ Végétales : /

**II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE
POUR LE SOUMIS :**

1 . Forêt domaniale de Tournehem :

- Les plantations sont à exclure des propositions.
- Il semble nécessaire de procéder à un inventaire précis et rigoureux des habitats relevant de la Directive et effectivement présents dans cette forêt, en individualisant notamment les hêtraies-chênaies atlantiques (attention à laisser de côté les formes de substitution, telles que les chênaies sessiliflores ou pédonculées-charmaies).

2 . Forêt communale de Tournehem : Bois du Parc

- On peut envisager de conserver un noyau dur de taillis et taillis-sous-futaies de Hêtre d'au moins 300 ha, avec les différentes phases du cycle sylvicultural.

III . PROPOSITIONS

- Une étude sérieuse de reconnaissance, de localisation et d'évaluation des habitats présents en forêt domaniale de Tournehem s'avère essentielle avant de proposer son intégration dans le site.
- Dans le Bois du Parc, on peut proposer de conserver les habitats présents au sein d'un noyau dur des habitats présents qui permette de représenter les différentes phases sylviculturales.
- Une comparaison entre les habitats des deux forêts de ce site est nécessaire pour éviter les redondances.

SITE N° 499 (**)

n° CSRPN : 26

Domaine biogéographique : atlantique
secteur boréo-atlantique, district flamand-picard, sous-district sambrésien

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation à *Littorella* des rives exondées, et végétation à Characées
- 34.3 pelouses calcicoles riches en Orchidées**
- 35.1 formations herbues riches en espèces sur substrat siliceux**
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes
- 38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
- 31.88 formations à Genévrier
- 54.2 tourbières basses alcalines
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes
- 41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 41.51 vieilles chênaies acidiphiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
- 44.A1 tourbières boisées à Bouleaux**
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***

❖ Espèces :

♦ Animales :

	Annexe II		Annexe IV
amphibiens :	<i>Lampetra planeri</i>	-	-
	<i>Cottus gobio</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Desvres :

- Les enrésinements sont à exclure des propositions.
- Les hêtraies et hêtraies-chênaies atlantiques doivent faire l'objet d'une sélection stricte : localiser avec précision les hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (présentes sur les plateaux sableux) en futaies mélangées ou en taillis-sous-futaies riches en réserves, et les chênaies ou chênaies-frênaies à Primevère élevée.
- En ce qui concerne les milieux humides et tourbeux : rechercher les tourbières boisées à Bouleaux et Sphaignes, ainsi que tous les complexes associés à ces milieux (prairies humides, mégaphorbiaies...). Une zone tampon est à prévoir à proximité de ces milieux.

2 . Forêt de Boulogne-sur-mer :

- Les habitats connus dans cette forêt sont les suivants :

- * chênaies et hêtraies-chênaies acidiphiles sur les buttes sableuses (41.51)
- * chênaies-frênaies atlantiques à Jacinthe des bois, et Ail des Ours localement
- * aulnaies-frênaies.

Il semble nécessaire de localiser et surtout d'évaluer ces milieux en fonction de leur état de conservation et de leur intérêt par rapport à ceux décrits en forêt domaniale de Desvres.

III . PROPOSITIONS

- En forêt domaniale de Desvres comme en forêt domaniale de Boulogne-sur-Mer, il est nécessaire de procéder à une reconnaissance et à une localisation des types de hêtraies et hêtraies-chênaies présents, afin de retenir une surface raisonnable qui permette de représenter la diversité rencontrée. Les mosaïques de milieux humides prioritaires ou d'intérêt communautaire sont à favoriser.

SITE N° 495 (**)

n° CSRPN : 22

Domaine biogéographique : atlantique
secteur boréo-atlantique, district flamand-picard, sous-district flandrien

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation à Littorella des rives exondées et végétation à Characées
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes
- 38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes
- 41.51 vieilles chênaies acidiphiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 44.A1 tourbières boisées**
- 54.2 tourbières basses alcalines

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
poissons :	<i>Cottus gobbio</i>		<i>Hyla arborea</i>

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Clairmarais :

- Les aulnaies-frênaies sont relativement réduites et localisées aux zones humides de la forêt.
- Les mégaphorbiaies sont à caractériser avec précision au contact des zones forestières humides.
- Tous les peuplements de Chêne pédonculé et Charme ne sont pas à retenir : conserver éventuellement une surface de chênaies pédonculées-charmaies à Primevère élevée, et des peuplements âgés acidiphiles installées sur les sols podzoliques.

2 . Forêt communale d'Eperlecques :

- En ce qui concerne les chênaies : s'en tenir aux types mentionnés en forêt domaniale de Clairmarais, et les individualiser s'ils existent (chênaies-hêtraies subatlantiques acidiphiles sur sol podzolique, chênaies-charmaies à Primevère élevée).

III . PROPOSITIONS

- En forêt domaniale de Clairmarais, on peut proposer de restreindre les propositions aux **ripisylves** en mosaïque avec divers **milieux humides** qui restent à définir. Les types et la surface des chênaies restent à définir. On prendra une certaine surface de ces milieux à proximité des zones humides.
- Les peuplements feuillus de la communale d'Eperlecques restent à caractériser, mais a priori, la diversité y est moindre qu'en forêt domaniale de Clairmarais.

SITE N° 503 (**)

n° CSRPN : 30

Forêt domaniale de Nieppe

Domaine biogéographique : atlantique
secteur boréo-atlantique, district flamand-picard, sous-district flandrien

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.13 étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
- 24.4 végétation flottante de Renoncles
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes
- 38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
	<i>Myotis dasycneme</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- On peut conseiller de recentrer les propositions sur les formations riveraines (ripisylves à Frênes et Aulnes).
- Les habitats associés humides (exemple : prairies alluviales) sont à localiser et à évaluer.

III . PROPOSITIONS

- Recentrer les propositions sur les mosaïques de ripisylves et d'habitats associés (prairies alluviales, mégaphorbiaies, végétations des cours d'eau, etc).

SITE N° 507 (***)

n° CSRPN : 34

Domaine biogéographique : atlantique
secteur boréo-atlantique, district flamand-picard, sous-districts flamand et sambrésien

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation amphibie à *Littorella*, *Lobellia* et Isoètes
- 22.13 étangs avec *Potamots*, *Hydrocharis*, etc.
- 24.4 végétation flottante de *Renoncles*
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes
- 38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes
- 41.51 vieilles chênaies acidiphiles à *Quercus robur* des plaines sableuses
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 44.A1 tourbières boisées à Bouleaux**
- 53.3 marais calcaires à *Carex davalliana***
- 54.2 tourbières basses alcalines
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
- 54.6 dépressions sur tourbière

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
			<i>Hyla arborea</i>
			<i>Alytes obstetricans</i>
			<i>Bufo calamita</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Raismes-Saint Amand-Wallers :

- Les plantations résineuses sont à exclure des propositions.
- Il semble nécessaire de localiser et de cartographier les nombreux habitats connus de cette forêt, avec notamment :

- * les chênaies-bétulaies du *Quercus robur-Betuletum pubescentis*
- * les bois tourbeux à Bouleaux et Sphaignes (massif de St Amand, la Taille des Faux)
- * les forêts alluviales à Aulne glutineux (Bois des Eclusettes, la Taille des Faux).

- Tous les milieux et les complexes associés à ces types de formation sont également à localiser et à évaluer :

- * les marais
- * les végétations amphibies
- * les landes et landes tourbeuses
- * les mégaphorbiaies, etc...

2 . Forêt domaniale de Marchiennes :

- Les surfaces replantées en Pin sylvestre, Chêne, Hêtre ou Frêne sont à exclure des propositions.
- Les types d'habitats forestiers présents dans cette forêt sont les mêmes que ceux décrits en forêt domaniale de Raismes-St Amand-Wallers, notamment en ce qui concerne les chênaies-bétulaies et les divers milieux humides associés à la présence de mares intraforestières. Il semble donc nécessaire de comparer ces habitats entre eux avant de décider de l'intégration de cette forêt dans le site.

III . PROPOSITIONS

- En forêt domaniale de Raismes-Saint Amand-Wallers, les habitats sont très nombreux et encore mal localisés. Une étude précise est nécessaire pour cartographier les principaux enjeux en termes de mosaïque d'habitats diversifiés, de fonctionnalité de l'ensemble, et de critères d'état de conservation des différents milieux considérés.
- Les habitats de la forêt domaniale de Marchiennes semblent redondants avec ceux de la domaniale de Raismes-St Amand-Wallers : seules une évaluation individuelle de chaque formation, puis une comparaison des habitats entre eux pourront permettre de choisir les mosaïques à intégrer de façon prioritaire dans le site.

SECTEUR DE TRANSITION SUB-ATLANTIQUE

SITE N° 509 (**)

n° CSRPN : 36

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique, district de Hainaut et Tiérache

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation amphibie à *Littorella*, *Lobellia* et Isoètes
- 22.13 étangs avec *Potamots*, *Hydrocharis*, etc.
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes
- 38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes
- 41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 41.24 chênaies du *Stellario-Carpinetum*
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 54.2 tourbières basses alcalines
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes

erreur :

Les hêtraies du *Luzulo-fagetum* au sens où l'entend la Directive ne sont pas présentes dans le domaine Atlantique.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Myotis blechsteini</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>		<i>Bufo calamita</i>
			<i>Alytes obstetricans</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Mormal :

- Du point de vue forestier, l'habitat le plus répandu est celui des hêtraies neutrophiles collinéennes subatlantiques à Aspérule : il est nécessaire de procéder à une étude précise des peuplements de ce type d'habitat afin de réduire drastiquement les surfaces proposées.
- Les aulnaies sont très localisées et peu étendues. Il est intéressant de les retenir dans un premier temps, et dans l'attente d'une étude approfondie des formations et complexes associés à ces zones humides.
- les chênaies pédonculées voisines pourront être associées aux noyaux durs.

2 . Forêt domaniale de Bois l'Evêque :

- Les reboisements sont à exclure des propositions.
- Les habitats forestiers présents dans cette forêt sont redondants avec ceux de la forêt domaniale de Mormal ; les habitats extraforestiers demandent à être plus précisément identifiés et localisés par rapport aux enjeux forestiers.

III . PROPOSITIONS

- En forêt domaniale de Mormal, il est essentiel de réduire les surfaces proposées en hêtraies : choisir des noyaux qui permettent de représenter de manière caractéristique les types de hêtraies ou hêtraies-chênaies régionales, ainsi que les habitats en limite d'aire continentale. Les habitats associés nécessitent un effort de caractérisation et de localisation afin de pouvoir déterminer les mosaïques les plus intéressantes.
- Les habitats présents en forêt domaniale de Bois l'Evêque semblent redondants avec ceux rencontrés en forêt domaniale de Mormal : seules une évaluation individuelle de chaque formation, puis une comparaison des habitats entre eux pourront permettre de choisir les mosaïques à intégrer de façon prioritaire dans le site.

REGION PICARDIE

SECTEUR FRANCO- ATLANTIQUE

Sous-secteur sequanien

SITE N° 374 (**)

n° CSRPN : 24

Forêt domaniale de Thelle

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur séquanien, district du Pays de Caux

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 41.12 hêtraies à Ilex et Taxus riches en épiphytes
- 41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 34.32 formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Aegopodion podagrariae* et *Alliarion petiolatae*)

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
insectes :	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	-	-

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Sur le canton de la Réserve, on trouve sur une surface relativement réduite, différents types de station : fond de vallon, versants et plateau avec végétation typique. Sur la parcelle 37, importante colonie de Dentaires à bulbilles.

- Pas de carte de peuplement : pas d'avis critique.

III . PROPOSITIONS

- Sans information supplémentaire, aucun avis critique ne remet en cause les propositions de l'ONF.

SITE N° 377 (**)

n° CSRPN : 27

Forêt domaniale de Hez-Froidemont

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur séquanien, district du Valois

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.13 étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
- 41.12 hêtraies à Ilex et Taxus riches en épiphytes
- 41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 41.16 hêtraies sèches du *Cephalanthero-Fagion*
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior***
- 34.32 formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Aegopodion podagrariae* et *Alliarion petiolatae*)
- 54.2 tourbières basses alcalines

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
insectes :	<i>Limoniscus violaceus</i>	reptiles :	<i>Coronella austriaca</i>
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		<i>Lacerta agilis</i>
		amphibiens :	* <i>Rana dalmatina</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Zone intermédiaire entre le versant et les marais de Bresles et le Mont César. Végétation hygrophile dans les parties basses, grande variété de stations. Présence signalée de l'Isopyre-faux-pigamon.

- Pas de carte de peuplement : pas d'avis critique.

III . PROPOSITIONS

- Sans information supplémentaire, aucun avis critique ne remet en cause les propositions de l'ONF.

SITE N° 380 (**)

n° CSRPN : 31

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur séquanien, district du Valois

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.13 étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
- 24.4 végétation flottante de Renoncles
- 31.2 landes sèches (*Erico cinereae-Callunetum vulgaris*)
- 31.88 formations à *Juniperus communis*
- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux**
- 34.32 formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Aegopodion podagrariae* et *Alliarion petiolatae*)
- 38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
- 41.12 hêtraies à Ilex et Taxus riches en épiphytes
- 41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 41.16 hêtraies sèches calcicoles du *Cephalanthero-Fagion*
- 41.51 vieilles chênaies acidiphiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
- 54.12 sources incrustantes avec formation de tuf**
- 54.2 tourbières basses alcalines

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	insectes :	<i>Lycaena dispar</i>
insectes :	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		
	<i>Lycaena dispar</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Chantilly :

Avis de l'ONF :

Trois zones ont été sélectionnées par l'ONF : aulnaie-peupleraie du viaduc de Comelle et ses versants nord, abords de la route pavée de la Ménagerie (fond de vallon), la butte aux Gens d'Armes (milieux sableux).

- Les propositions de l'ONF sont à retenir (prévoir une zone tampon autour des sources et des mares de la zones 2).

2 . Forêt domaniale d'Halatte :

Avis de l'ONF :

La zone sélectionnée se limite à la butte témoin du Mont Pagnotte.

- Pas de carte de peuplement : pas d'avis critique.

3 . Forêt domaniale d'Hermenonville :

Avis de l'ONF :

Trois zones ont été sélectionnées par l'ONF : l'est de la butte témoin aux Gens d'Armes (continuité de la zone retenue en forêt de Chantilly), l'aulnaie-sausaie au sud des étangs de Chaâlis, et les entablements gréseux du désert et des bruyères de Frais Vent.

- Pas de carte de peuplement : pas d'avis critique.

III . PROPOSITIONS

- Les propositions de l'ONF ne sont pas remises en cause (veiller aux zones tampons autour des milieux humides).

SITE N° 382 (***)

n° CSRPN : 33

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur séquanien, district du Valois

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 35.1 **formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux**
37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Aegopodion podagrariae* et *Alliarion petiolatae*)
41.12 hêtraies à Ilex et Taxus riches en épiphytes
41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
41.16 hêtraies sèches calcicoles du *Cephalanthero-Fagion*
41.4 **forêts de ravins et de versants**
41.51 vieilles chênaies acidiphiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
44.3 **forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior***
44.4 **forêts mixtes à Chêne, Orme, Frêne des grands fleuves**

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	amphibiens :	<i>Hyla arborea</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>	mammifères :	<i>Felis sylvestris</i>
	<i>Myotis myotis</i>	insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>
insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>		<i>Hypodryas maturna</i>
	<i>Limoniscus violaceus</i>		<i>Lycaena dispar</i>
	<i>Lucanus cervus</i>		* <i>Osmoderma eremita</i>
	* <i>Osmoderma eremita</i>		<i>Proserpinus proserpina</i>
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		
	<i>Euphydryas aurinia</i>		
	<i>Hypodryas maturna</i>		
	<i>Lycaena dispar</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Compiègne :

- Les formations artificielles sont à exclure des propositions.
- En ce qui concerne les hêtraies, il est nécessaire de localiser les principaux peuplements cités par l'ONF : hêtraie à Houx, hêtraie sèche calcicole, et éventuellement hêtraie à Asperule ; ces deux derniers types

d'habitats sont très répandus : il s'agit de proposer un ensemble d'au moins 300 ha de peuplements mélangés, couvrant les différentes phases sylviculturales.

- Les peuplements bordant l'Aisne sont à intégrer aux propositions après évaluation.
- Les milieux associés, qu'il s'agisse des prairies humides calcaires, des formations sèches à hautes herbes, ou des formations marécageuses, sont à évaluer par rapport aux habitats de la Directive.

2 . Forêt domaniale de Laigue :

Avis de l'ONF :

Forêts mixtes de Chênes, Ormes et Frênes bordant l'Oise ; formations marécageuses abritant des espèces rares.

- Pas de carte de peuplement : pas d'avis critique.

3 . Forêt domaniale d'Ourscamp-Carlepont :

Avis de l'ONF :

Forêts mixtes de Chênes, Ormes et Frênes bordant l'Oise.

- Les plantations ne sont pas à prendre en compte.
- La parcelle 29 de la forêt de Carlepont porte une hêtraie calcicole en mélange avec une chênaie acidiphile. Mais l'isolement de cette parcelle par rapport au reste de la forêt ne plaide pas en faveur de son intégration dans les propositions du site.
- Les peuplements naturels qui bordent l'Oise peuvent être retenus dans le site (chênaie-frênaie ou chênaie-charmaie).

III . PROPOSITIONS

- Les habitats de la domaniale de Compiègne sont encore mal connus et restent à identifier puis à évaluer. Une cartographie simple permettra de localiser avec précision les principales mosaïques d'habitats.
- En forêt domaniale d'Ourscamp-Carlepont, les forêts qui bordent l'Oise sont intéressantes à retenir, mais une évaluation globale de ce type d'habitat sur les trois forêts de ce site semble nécessaire.

IV . SYNTHÈSE

- La comparaison des habitats des trois forêts de ce site permettra d'éviter la redondance de certains milieux (peuplements bordant l'Aisne et l'Oise, formations marécageuses).

SITE N° 398 (**)

n° CSRPN : 49

Massif forestier de Retz

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur séquanien, district du Valois

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 41.12 hêtraies à Houx et à If, riches en épiphytes
- 41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 41.16 hêtraies du *Cephalanthero-Fagion sylvaticae*
- 41.4 forêts de ravins et de versants**
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior***

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
insectes :	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	-	-

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- pas de carte des peuplements : pas d'avis critique. Néanmoins, les milieux concernés ne sont pas forestiers et représentent une surface limitée.

III . PROPOSITIONS

- Les milieux forestiers étant peu concernés, il convient de recentrer les propositions en éliminant les surfaces forestières qui ne contiennent pas d'habitat de la Directive.

SITE N° 392 (**)

n° CSRPN : 43

Forêts domaniales de Saint-Gobain et Coucy-Basse

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur séquanien, district du Soissonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.13 étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
- 34.3 pelouses calcicoles riches en orchidées**
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Aegopodium podagrariae* et *Alliarion petiolatae*)
- 41.12 hêtraies à Houx et à If, riches en épiphytes
- 41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 41.16 hêtraies sèches calcicoles du *Cephalanthero-Fagion*
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior***
- 44.4 forêts mixtes de Chêne, Orme, Frêne bordant les grands fleuves**
- 41.4 forêts de ravins et de versants
- 54.12 sources incrustantes avec formation de tuf

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	-	-
	<i>Myotis bechsteini</i>		
	<i>Myotis emarginatus</i>		
	<i>Myotis myotis</i>		
insectes :	* <i>Lucanus cervus</i>		
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Hêtraies calcicoles du *Cephalanthero-Fagion* disposant de cavités souterraines abritant des chiroptères ; forêts alluviales résiduelles ; hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* ; chênaie du *Stellario-Carpinetum*.

- pas de carte des peuplements : pas d'avis critique. Néanmoins : les hêtraies et hêtraies-chênaies présentes dans cette forêt constituent des habitats répandus ('ordinaires') ; il convient donc d'y opérer une sélection (peuplements mélangés en futaie) des surfaces à proposer en noyaux durs.

- On peut conseiller de prendre en compte les ripisylves mentionnées par l'ONF, avec une surface raisonnable de hêtraies et chênaies relevant de la Directive, contiguës avec les forêts riveraines.

III . PROPOSITIONS

- Sélectionner une surface raisonnable autour des forêts riveraines, qui permette de prendre en compte les différents habitats présents sans exhaustivité (surface nécessaire et suffisante pour un cycle sylvicultural).

SECTEUR BOREO- ATLANTIQUE

SITE N° 349 (**)

n° CSRPN : 04

Forêt domaniale de Crécy-en-Ponthieu

Domaine biogéographique : atlantique
secteur boréo-atlantique
district flamand-picard, sous-district picard

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus* riches en épiphytes
41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Aegopodion podagrariae* et *Alliarion petiolatae*)

❖ Espèces :

♦ Animales :

	Annexe II		Annexe IV
insectes :	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	-	-

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Présence de la Laïche de Reichenbach dans les parcelles 33-34-35 ; groupements calcicoles intéressants en parcelles 239-240, zones d'affleurements calcaires (très nombreuses espèces).

- Les formations à Frêne dominant de cette forêt ne sont pas riveraines, et ne sont donc pas concernées par les habitats de la Directive.
- Les hêtraies ou hêtraies-chênaies sont largement dominantes sur toute la surface de la forêt ; il est nécessaire de sélectionner une surface suffisante mais raisonnable de ces types d'habitats : hêtraie atlantique à sous-bois de Houx, hêtraie ou hêtraie-chênaie à Aspérule, hêtraie-chênaie pédonculée à Jacinthe des Bois. Les futaies mélangées sont à privilégier dans tous les cas.
- Les habitats associés de prairies ou clairières, de lisières ou d'ourlets forestiers sont à rechercher et à localiser par rapport aux zones boisées qui seront sélectionnées.

III . PROPOSITIONS

- Il reste un travail important de sélection dans les habitats forestiers répandus ('ordinaires') et présents dans cette forêt. Les milieux associés intraforestiers ou extraforestiers sont à rechercher et à intégrer en mosaïque aux surfaces boisées qui seront sélectionnées.

SITE N° 370 (*)

n° CSRPN : 20

Forêt du Parc de Saint-Quentin

Domaine biogéographique : atlantique
secteur boréo-atlantique
district flamand-picard, sous-district picard

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus* riches en épiphytes
- 41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 34.32 formations herbeuses sèches d'emboisement sur calcaire
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Aegopodion podagrariae* et *Alliarion petiolatae*)

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
insectes :	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	-	-

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Fond de vallon humide avec frênaie, coteau calcaire (végétation calcicole classique) et plateau, lisières forestières particulièrement intéressantes.

- Les fonds de vallon abritent effectivement des formations humides (habitats associés à cartographier), et des forêts fraîches à Frêne dominant.
- Les pentes calcaires du nord et de l'est de la forêt portent des hêtraies et hêtraies-chênaies : retenir les hêtraies neutrophiles, et les habitats associés calcicoles (pelouses, ourlets forestiers).

III . PROPOSITIONS

- On peut proposer de retenir en priorité les zones humides à Frêne des fonds de vallon, et les hêtraies ou hêtraies-chênaies des pentes calcaires. Une cartographie des habitats associés à chacun de ces types de formation boisée permettrait de mettre en évidence les principales mosaïques à proposer.

REGION CHAMPAGNE- ARDENNE

SECTEUR FRANCO- ATLANTIQUE

Sous-secteur Sequanien

SITE N° 269 (**)

n° CSRPN : 24

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur séquanien, district de la Montagne de Reims

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation à Litorella, Lobellia, Isoètes
- 22.13 étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
- 31.2 landes sèches
- 31.88 formations à Genévrier commun
- 41.12 hêtraies-chênaies à Houx

Oublis :

- L'habitat 41.24 (chênaies à Stellaire) est présent dans les forêts du site.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
			* <i>Rana dalmatina</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale du Chêne à la Vierge :

- Les chênaies pédonculées sont à individualiser dans les zones fraîches ou humides de la forêt : fonds de vallon, dépressions, en mosaïque avec les frênaies ou aulnaies-frênaies.
- En ce qui concerne les hêtraies : rechercher les hêtraies et hêtraies-chênaies à Houx, et ne retenir qu'une surface raisonnable prenant en compte les diverses phases sylviculturales.
- Les habitats associés présents dans les zones humides sont à identifier et à localiser.

2 . Forêt communale de Rilly-la-Montagne :

- La zone centrale de la forêt est en terrain hydromorphe : présence de petites mares autour desquelles il convient de prévoir une zone tampon forestière (chênaies pédonculées).
- Les résineux sont issus de plantations et à exclure des propositions.
- Les landes à Callune sont à rechercher en mosaïque avec les boisements du centre de la forêt.

III . PROPOSITIONS

- Ce site a essentiellement été proposé en raison de la présence de mares et de landes : les parties forestières jouent le plus souvent le rôle de zone tampon à proximité de ces milieux ; on peut notamment y intégrer les chênaies pédonculées.

SITE N° 312 (***)

n° CSRPN : 67

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur séquanien, district de la Montagne de Reims

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation à Litorela, Lobellia, Isoètes
22.13 étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
31.88 formations à Genévrier commun
34.3 pelouses calcicoles riches en Orchidées
41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
41.16 hêtraies sèches calcicoles du *Cephalanthero-Fagion*
44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
61.6 éboulis mobiles

Oublis :

- Les habitats 41.24 (chênaies pédonculées à Stellaire) et 41.51 (chênaies pédonculées à Molinie) sont présents dans les forêts de ce site.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	insectes :	<i>Leucorrhina pectoralis</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	reptiles :	<i>Lacerta agilis</i>
	<i>Myotis bechsteini</i>		<i>Natrix natrix</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>	amphibiens :	* <i>Rana dalmatina</i>
	<i>Myotis myotis</i>		
insectes :	<i>Leucorrhina pectoralis</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Verzy :

- Le site concerne les parcelles situées au sud de la route forestière principale orientée est-ouest au sein de la forêt.
- Les stations de chênaie-frênaie ou de frênaie-acénaie sont très réduites et localisées.
- Les chênaies acidiphiles sont très répandues et doivent faire l'objet d'une sélection importante : individualiser sur sol hydromorphe les chênaies pédonculées à Stellaire ou à Molinie.

- Les éventuelles hêtraies neutrophiles ou hêtraies à Aspérule sont à individualiser : retenir une surface d'au moins 300 ha permettant de représenter les différentes phases sylviculturales dans des peuplements en futaies mélangées.

2 . Forêt hospitalière de Verzenay :

- Les parcelles 1 à 6 sont essentiellement constituées de plantations de Pin noir d'Autriche sur rendzines (milieu non concerné par la Directive).
- La parcelle 12 est très morcelée et les peuplements présents n'offrent qu'un intérêt très limité par rapport à ceux de la forêt de Verzy.

3 . Forêt communale indivise de Trépail-Billy le Grand-Vaudemange :

- Il conviendrait d'identifier et d'évaluer les peuplements sur station de chênaie-frênaie (frange sud de la forêt), et d'individualiser les éventuelles futaies de Chêne pédonculé en milieu frais ou humide.

4 . Forêt communale de Louvois :

- Seule la moitié est de la forêt appartient au site tel qu'il a été proposé.
- On peut proposer de recentrer les propositions sur les hêtraies contigües à divers habitats associées de la Directive : pelouses, pré-bois calcicoles, etc.

5 . Forêt communale de Tauxières-Mutry :

- Cette forêt est presque exclusivement constituée de taillis-sous-futaies de Chênes (pédonculé et rouvre?), sauf sur la parcelle 13 qui porte une futaie. Ces peuplements ne présentent pas un intérêt majeur pour les habitats de la Directive. Par contre, les chênaies pédonculées acidiphiles sont présentes et il serait intéressant de proposer un espace avec cet habitat.

6 . Forêt communale de Fontaine-sur-Ay :

- Cette forêt est également presque entièrement constituée de taillis-sous-futaies de Chênes ou de taillis balivés. Nous ne disposons pas de données écologiques et floristiques sur ces milieux : l'identification des habitats reste à faire. On pourra éventuellement proposer une certaine surface de taillis-sous-futaies riches en réserves.

7 . Forêt communale de Germaine :

- Seul le sud de la forêt est actuellement inclu dans les limites du site tel qu'il a été proposé.
- Il s'agit de taillis-sous-futaies de Chênes (et de Hêtre) acidiphiles, ou de chênaies pédonculées de dépressions : les parcelles portant ces habitats peuvent être intégrées dans le site.

8 . Forêt communale de Mufigny :

- De nombreux habitats présents dans cette forêt relèvent de la Directive (annexe I) : chênaie-frênaie, chênaie ou chênaie-hêtraie acidiphile. S'agissant d'habitats répandus, il est recommandé d'étudier leur représentativité par rapport à d'autres individus présents par ailleurs, afin de déterminer s'ils sont importants ou non dans le futur site.

9 . Forêt communale d'Avenay-Val d'Or et forêt communale d'Ay-en-Champagne :

- Pas de carte de peuplement : pas d'avis critique.

III . PROPOSITIONS

- En forêt domaniale de Verzy, on peut proposer de retenir les surfaces réduites de **chênaie-frênaie** ou de **frênaie-acéraie**. Les chênaies acidiphiles doivent faire l'objet d'une sélection avant d'être intégrées dans le site : individualisation des chênaies pédonculées à Stellaire ou à Molinie. Il en est de même pour les hêtraies dont les surfaces doivent être réduites (surface nécessaire et suffisante pour représenter les différentes phases sylviculturales).
- Les parties boisées de la forêt de Verzenay ne semblent pas offrir d'intérêt majeur en rapport avec la Directive ; sous réserve d'informations complémentaires, elles peuvent être exclues du site.
- A priori, la forêt communale indivise de Trépail-Billy le Grand-Vaudemange ne présente pas d'intérêt majeur ; une reconnaissance et une évaluation des boisements dans les parties les plus fraîches de la forêt pourra permettre de mettre en évidence les éventuelles **chênaies ou chênaies-frênaies** à retenir dans un premier temps.
- En forêt communale de Louvois, on peut, dans un premier temps, centrer les propositions sur les **hêtraies et habitats associés calcicoles** (habitats qui restent à identifier et à évaluer).
- En forêt communale de Tauxières-Mutry, on pourra proposer un espace qui intègre les **chênaies pédonculées acidiphiles**.
- Les habitats présents dans les taillis-sous-futaies de Chênes en forêt communale de Fontaine-sur-Ay, sont à identifier puis à évaluer. Les taillis-sous-futaies riches en réserves pourront éventuellement faire l'objet d'une proposition.
- Les parcelles de la forêt communale de Germaine qui portent des **chênaies pédonculées acidiphiles** ou des **chênaies pédonculées de dépression** peuvent être intégrées au site.
- En forêt communale de Mutigny, il est conseillé de procéder à une évaluation des habitats présents car ceux-ci sont très répandus ('ordinaires') : une comparaison avec les habitats semblables présents dans d'autres forêts permettra de déterminer leur importance pour le futur site.

IV . SYNTHÈSE

- Les surfaces de chênaies pédonculées sont importantes et il est nécessaire de limiter les propositions concernant cet habitat : retenir préférentiellement les futaies mélangées (attention aux conditions stationnelles).
- Les hêtraies sont également des habitats répandus qu'il convient de sélectionner : il s'agit de retenir les différents types de hêtraies relevant de la Directive sur des surfaces de 300 ha environ, qui permettent de représenter les diverses phases d'un cycle sylvicultural.

SITE N° 268 (**)

n° CSRPN : 23

Forêt communale de Sézanne

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur séquanien, district de la Brie

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation à Litorella, Lobellia, Isoètes
- 22.13 étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
- 31.2 landes sèches
- 31.88 formations à Genévrier commun
- 41.12 hêtraies-chênaies à Houx
- 44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***

Oublis :

- L'habitat 41.24 (chênaies à Stellaires) est présent dans la forêt communale de ce site.
- Le *Quercion robori-petraeae* correspond au code 42.12 et non 41.11.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Les boisements de cette forêt ne présentent qu'un intérêt très limité (taillis-sous-futaies de Chênes mixtes très probablement). Les éventuelles chênaies pédonculées peuvent être intégrées aux propositions lorsqu'elles se trouvent au voisinage des milieux humides.

III . PROPOSITIONS

- Ce site a essentiellement été proposé en raison des étangs, mares et landes : les parties boisées de la forêt participent au site en tant que zone tampon des milieux humides (intégrer les éventuelles chênaies pédonculées : leur présence est à confirmer).

SITE N° 314 (**)

n° CSRPN : 69

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur séquanien, district de la Brie

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation à Litorella, Lobellia, Isoètes
41.12 hêtraies-chênaies à Houx
41.24 chênaies du *Stellario-Carpinetum*

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
insectes :	<i>Leucorrhina pectoralis</i>	insectes :	<i>Leucorrhina pectoralis</i>

♦ Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes :	<i>Luronium natans</i>	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt communale de Mareuil-le-Port :

- Seules les parcelles 17 à 25 sont incluses dans les limites actuelles du site.
- Elles portent des taillis-sous-futaies de Chênes (rouvre et pédonculé) : une analyse des peuplements permettra éventuellement de proposer une certaine surface de chênaies pédonculées ; mais la logique générale des noyaux durs est à considérer à l'échelle du site.

2 . Forêt communale de Saint-Martin d'Ablois :

- Les boisements de cette forêt sont tous dominés par les taillis-sous-futaies de Chênes (rouvre et pédonculé), avec la présence plus ou moins ponctuelles et disséminée du Frêne, du Merisier ou de l'Erable sycomore. Les mêmes remarques que pour la forêt précédente peuvent ici être formulées.

3 . Forêt communale du Baizil :

- Cette forêt est formée de taillis-sous-futaies de Chênes (rouvre et pédonculé) : les peuplements qui se trouvent à proximité des étangs sont à prendre en compte (parcelles 18 à 20 et 22 à 25, en-dehors de la plantation d'Epicéas).

4 . Forêt communale de Louvois :

- Seule la moitié est de la forêt appartient au site tel qu'il a été proposé.
- On peut recentrer les propositions sur les hêtraies contigües à divers habitats associées de la Directive : pelouses, pré-bois calcicoles, etc.

5 . Forêt communale de Mareuil en Brie :

- De nombreux étangs et zones humides font l'intérêt de cette forêt ; les parties boisées n'offrent pas d'intérêt majeur. Les habitats éventuellement présents pourront être intégrés aux zones tampons qui sont à prévoir autour des milieux humides.

6 . Forêt communale d'Igny-Comblizy :

- Les étangs et zones humides font l'intérêt de cette forêt ; les habitats présents pourront être intégrés aux zones tampons qui sont à prévoir autour des milieux humides. On pourra étendre le noyau dur avec les chênaies pédonculées des dépressions.

7 . Forêt communale de Suizy-le-Franc :

- L'étang et les zones humides proches font l'intérêt de cette forêt. Les habitats présents, comme les chênaies pédonculées, pourront être intégrés aux zones tampons qui sont à prévoir autour des milieux humides.

III . PROPOSITIONS

- En forêts communales de Mareuil-le-Port, et de St Martin d'Ablois, une analyse des peuplements de Chênes permettra de déterminer la surface de taillis-sous-futaies que l'on pourra éventuellement proposer dans le site.
- En forêts communales du Baizil, de Mareuil-en-Brie, d'Igny-Comblizy et de Suizy-le-Franc, les habitats intéressants à conserver sont les étangs ou les bords des étangs, ainsi que les divers milieux associés à ces formations lacustres ; les complexes et milieux associés de la Directive sont donc à identifier et à évaluer. Les habitats forestiers présents à proximité de ces zones peuvent être intégrés dans les nouveaux durs : il s'agit essentiellement de chênaies pédonculées acidiphiles ou de dépressions.
- En forêt communale de Louvois, on peut centrer les propositions sur les hêtraies et les formations calcicoles contigües (pelouses, pré-bois).

IV . SYNTHÈSE

- Ce site a été proposé en raison de la présence de nombreux étangs en périphérie des zones forestières ; ces noyaux durs peuvent être étendus en prenant en compte les habitats forestiers proches de ces milieux (chênaies pédonculées acidiphiles ou de dépression, chênaies-charmaies, chênaies-frênaies).

SECTEUR DE TRANSITION SUB-ATLANTIQUE

SITE N° 315 (**)

n° CSRPN : 70

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique
district de la Champagne humide

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
41.24 chênaies du *Stellario-Carpinetum*
44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*
62.1 rochers et falaises verticales
65.1 grottes

Corrections :

- L'habitat 41.26 'chênaies du *Galio-Carpinetum*' n'est pas concerné ici.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Barbastella barbastellus</i>	amphibiens :	* <i>Bombina variegata</i>
	<i>Myotis bechsteini</i>	mammifères :	<i>Felis sylvestris</i>
	<i>Myotis myotis</i>		
amphibiens :	* <i>Bombina variegata</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt communale de Chancenay :

- Partout le Chêne domine (rouvre et pédonculé?), sur sol hydromorphe ou sur sol limoneux profond. Ces peuplements sont à identifier : individualiser les chênaies pédonculées ou mixtes sur sol hydromorphe (avec *Stellaria holostea*, *Primula elatior*)

2 . Forêt communale de Bettancourt-la-Ferrée :

- Aucune étude stationnelle n'étant disponible pour cette forêt, il est conseillé dans un premier temps d'identifier et de cartographier les habitats présents. Selon l'évaluation de ces habitats (état des peuplements présents), et la comparaison avec les autres forêts coprésentes, on pourra déterminer l'ensemble à proposer en noyau dur.

3 . Forêt domaniale de la Haie-Renault :

- Les peuplements mélangés sont les plus représentés, mais le Chêne rouvre reste l'essence dominante de la plupart des peuplements. Les hêtraies-chênaies neutrophiles, les chênaies pédonculées sont à individualiser. Un noyau dur pourra être proposé à partir des ripisylves des ruisselets des chênaies pédonculées, auquel on peut ajouter une certaine surface de hêtraies-chênaies acidoclines ou à Asperule.

4 . Forêt domaniale de Trois Fontaines :

- Partout les taillis-sous-futaies de Chênes (rouvre et pédonculé) ou de Hêtre et Chênes dominant. Il convient de localiser les habitats qui relèvent de la Directive, et de rechercher notamment les chênaies pédonculées en fond de vallon, dans les dépressions ou à proximité de milieux humides.
- Des noyaux durs sont à constituer à partir des ripisylves : chênaies pédonculées, avec une surface d'au moins 300 ha de chênaies-hêtraies neutrophiles et aciclinales qui permette de couvrir la diversité stationnelle et les différentes phases sylviculturale.

5 . Forêt communale de Maurupt-le-Montoy :

- Les Chênes (rouvre et pédonculé?) dominant l'ensemble des types de peuplement de cette forêt. Les habitats restent à identifier : en particulier les chênaies pédonculées ou mixtes sur sol hydromorphe (*Stellaria holostea*, *Primula elatior*), ainsi que les ripisylves. Ces ensembles d'habitats pourraient constituer des noyaux durs.

6 . Forêt communale de Sermaize-les-Bains :

- On peut retenir dans un premier temps les boisements à Frêne dominant sur les sols hydromorphes de la bordure orientale de la forêt, avec les chênaies pédonculées à Stellaire qui leur sont contigües.
- Les hêtraies et hêtraies-chênaies demandent à être identifiées, avec notamment la recherche des hêtraies à Aspérule.

7 . Forêt usagère de Cheminon :

- Seules les parcelles situées au sud de Cheminon appartiennent au site tel qu'il a été proposé.
- Les chênaies mixtes dominant les boisements de ces parcelles. Une identification des habitats est à réaliser pour asseoir des propositions.

8 . Forêt départementale de Scrupt-Saint-Lumier :

- Les chênaies mixtes dominant les boisements de ces parcelles. On peut exclure cette forêt du site compte tenu de sa taille réduite et des habitats recensés.

III . PROPOSITIONS

- En forêt communale de Chancenay, il est conseillé dans un premier temps d'individualiser les chênaies pédonculées à Stellaire ou à Primevère élevée, avant de proposer d'éventuelles surfaces en noyau dur.
- Les habitats de la forêt de Bettancourt-la-Ferrée sont à identifier et à cartographier. Par la suite, une évaluation propre de ces habitats, et une comparaison avec les habitats présents par ailleurs dans d'autres forêts pourront permettre de proposer un ensemble représentatif en noyau dur.
- En forêts de la Haie-Renault et de Trois Fontaines, on peut proposer de construire des noyaux durs à partir des ripisylves, avec les chênaies pédonculées, accompagnées d'une surface d'au moins 300 ha de hêtraies-chênaies à Aspérule ou acidiclinales permettant de couvrir la diversité stationnelle et les différentes phases sylviculturales.
- Il en est de même en forêt communale de Maurupt-le-Montoy après identification précise des habitats présents.
- En forêt de Sermaize-les-Bains, on peut proposer de conserver les frênaies sur sol hydromorphe, avec les chênaies pédonculées à Stellaire voisines. L'état de conservation des hêtraies et hêtraies-chênaies à Aspérule sera à évaluer, et ces habitats devront être comparés à ceux présents dans d'autres forêts, afin de déterminer leur représentativité et l'éventuelle proposition en noyau dur d'une partie de leur surface.
- En forêt de Cvhemion, les habitats restent à identifier et à cartographier.
- La forêt départementale de Scrupt-Saint-Lumier peut être exclue du site.

SITE N° 333 (**)

n° CSRPN : 88

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique
district de la Champagne humide

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.13 étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
- 41.24 chênaies du *Stellario-Carpinetum*

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	mammifères :	* <i>Muscardinus avellanarius</i>
			* <i>Felis sylvestris</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt indivise de Hurion-Glannes-Courdemanges :

- Seule une frange sud de la forêt appartient au site tel qu'il a été proposé.
- Cette partie boisée de taillis-sous-futaies de Chênes (rouvre et pédonculé) borde une zone humide de transition avec un étang : les parcelles proposées sont à retenir en tant que zone tampon autour des milieux humides de cette zone (présence des écotones : forêt-étang).

2 . Forêt du Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages lacustres :

- Seules les parcelles 16 à 28, au sud de la forêt, appartiennent au site tel qu'il a été proposé. Il s'agit essentiellement de taillis-sous-futaies de Chênes, avec du Tilleul en mélange plus ou moins important. Après identification précise des habitats présents, cette zone est à intégrer dans les propositions du site.

III . PROPOSITIONS

- Ce site a été proposé pour les étangs latéraux du Lac du Der : les parties boisées des forêts incluses dans le site s'intègrent aux zones tampons qui sont à prévoir autour des milieux humides (chênaies pédonculées, chênaies-charmaies ou chênaies-frênaies).

SITE N° 334 (***)

n° CSRPN : 89

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique
district de la Champagne humide

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.13 étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
22.12 végétation à Litorella
41.24 chênaies du *Stellario-Carpinetum*

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Castor fiber</i>	mammifères :	<i>Castor fiber</i>
	<i>Lutra lutra</i>		<i>Lutra lutra</i>
insectes :	<i>Lycaena dispar</i>		* <i>Musccardimus avellanarius</i>
	<i>Oxygastra curtisii</i>		* <i>Felis sylvestris</i>
		insectes :	<i>Lycaena dispar</i>
			<i>Oxygastra curtisii</i>
		reptiles :	<i>Natrix natrix</i>
		amphibiens :	<i>Hyla arborea</i>
			* <i>Rana dalmatina</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Les surfaces enrésinées, ainsi que les plantations feuillues sont à exclure des propositions.
- Les habitats correspondant aux peuplements de Chênes (rouvre et pédonculé) sont à identifier précisément : retenir notamment les chênaies pédonculées qui jouent par ailleurs un rôle de zone tampon vis-à-vis des milieux humides.

III . PROPOSITIONS

- Les chênaies qui se trouvent à proximité des milieux humides liés à la proximité du lac du Der, peuvent être intégrées dans le site ; elles jouent par ailleurs le rôle de zones tampon autour des habitats humides ou lacustres.

SITE N° 267 (**)

n° CSRPN : 22

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique
district de la Champagne crayeuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

22.12 végétation à Litorella, Lobellia, Isoètes
31.2 landes sèches
31.88 formations à Genévrier commun
41.12 hêtraies-chênaies à Houx

Corrections :

Le code du *Quercion robori-petraeae* n'est pas 41.11 mais 41.12.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
			* <i>Rana dalmatina</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt communale de Ménil-sur-Oger :

- Seules les parcelles 30 et 31 appartiennent au site tel qu'il est actuellement proposé.
- Le Pin sylvestre est issu de plantations et n'est donc pas concerné par la Directive (il n'est concerné que dans le cadre de boisements tourbeux : habitat prioritaire 44.A2).
- Le site a essentiellement été proposé en raison de la présence de landes et de mares : ces habitats nécessitent d'être clairement localisés et caractérisés ; et des zones tampon seront à prévoir autour de ces formations.

2 . Forêt communale d'Oger :

- Pas d'avis critique sur la zone proposée : il s'agit de la partie non boisée de la forêt (site proposé pour les landes et les mares). Les boisements inclus dans le site font partie de la zone tampon installée autour de la mare et des milieux humides environnants.

III . PROPOSITIONS

- Ce site a essentiellement été proposé en raison de la présence d'habitats non forestiers : mares et landes. Les parties boisées de deux forêts soumises de ce site ne présentent pas d'intérêt majeur, mais font partie de la zone tampon qui entoure les milieux humides.

SITE N° 285 (***)

n° CSRPN : 40

Forêt communale de Saint Saturnin

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique
district de la Champagne crayeuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation à Litorella, Lobellia, Isoètes
- 24.4 végétation flottante de Renoncules
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Filipendulion*)
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
- 54.2 tourbières basses alcalines
- 44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 44.4 forêts mixtes de Chêne, Orme et Frêne qui bordent les grands fleuves**

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Myotis bechsteini</i>	reptiles :	<i>Natrix natrix</i>
		amphibiens :	<i>Alytes obstetricans</i>
			<i>Hyla arborea</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- La plupart des peuplements inclus dans le site sont issus de plantations et n'offrent donc pas d'intérêt au regard de la Directive. Leur rôle et leur intégration se limitent à participer à la zone tampon prévue autour des marais du site.

III . PROPOSITIONS

- Ce site a essentiellement été proposé en raison de la présence des marais de la Superbe : les parties forestières, très réduites en surface, jouent un rôle de zone tampon à proximité de ces milieux.

SITE N° 296 (***)

n° CSRPN : 51

Forêt communale de Conflans sur Seine

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique
district de la Champagne crayeuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.13 étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
- 24.4 végétation flottante de Renoncules
- 34.3 pelouses calcicoles riches en Orchidées**
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes
- 38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
- 54.2 tourbières basses alcalines
- 44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 44.4 forêts mixtes de Chêne, Orme et Frêne qui bordent les grands fleuves**

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
insectes :	<i>Lycaena dispar</i>	insectes :	<i>Lycaena dispar</i>
		reptiles :	<i>Natrix natrix</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Les parcelles 1 à 17 ne sont pas incluses dans le site tel qu'il est proposé actuellement.
- Les peuplements concernés dans les limites du soumis sont des boisements alluviaux dominés par le Frêne (canal des Ravois et ruisseau des Sellières). On peut y ajouter les chênaies pédonculées voisines.
- Des zones humides sont cartographiées à proximité de la forêt, mais ne sont pas clairement identifiées.
- Les habitats associés aux forêts riveraines sont à rechercher et à évaluer : mégaphorbiaies, formations tourbeuses ou marécageuses, etc.

III . PROPOSITIONS

- Un travail de localisation et d'identification des principales mosaïques autour des formations boisées riveraines reste à effectuer.

SITE N° 300 (**)

n° CSRPN : 55

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique
district du Hainaut et de Tiérache

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Filipendulion*)
- 41.12 hêtraies-chênaies à Houx
- 41.24 chênaies du *Stellario-Carpinetum*
- 44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 44.4 forêts mixtes de Chêne, Orme et Frêne qui bordent les grands fleuves**
- 54.12 sources incrustantes avec formation de tuf**

Corrections :

- L'habitat 41.26 'chênaies du *Galio-Carpinetum*' n'est pas concerné ici.
- Le *Quercion robori-petraeae* correspond à l'habitat 42.12 et non 41.11.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	mammifères :	* <i>Muscardinus avellanarius</i>
			* <i>Felis sylvestris</i>

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêts communales de Dommercy et de Viel-Saint-Martin :

- Seules les cartes des stations ont été reçues pour ces deux forêts : on peut conseiller d'évaluer les peuplements se trouvant sur les stations hygroclines ou hygrophiles (chênaies pédonculées-frênaies), ainsi que les aulnaies ou aulnaies-frênaies des fonds de vallon.

2 . Forêt domaniale de Signy l'Abbaye :

- Les surfaces enrésinées sont à exclure des propositions.
- Il conviendrait d'identifier avec précision les futaies feuillues qui se trouvent en station plus ou moins humide : chênaies-frênaies, aulnaies ou aulnaies-frênaies, etc. On pourra construire des noyaux durs à partir des ripisylves, avec une certaine surface de hêtraies-chênaies de versant ou de plateau (acidiphiles et acidiclinales).

III . PROPOSITIONS

- On peut proposer des noyaux durs centrés sur les formations de ripisylves, avec les chênaies-frênaies, les aulnaies et les aulnaies-frênaies, étendus aux boisements contigus de hêtraies-chênaies (prendre une surface de 300 ha au moins, tenant compte des différentes phases sylviculturales).

REGION LORRAINE

SECTEUR DE TRANSITION SUB-ATLANTIQUE

SITE N° 183 (**)

n° C9RPN : 31

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique
district de la Champagne humide

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 41-24 chênaies pédonculées (*Stellario-Carpinetum*)
- 44-3 **aulnaies-frênaies-ormais** (*Alno-Padion*)
- 22-13 étangs eutrophes
- 38-2 prairies humides de fauche

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons :	<i>Cottus gobio</i>	Mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
Insectes :	<i>Hypodryas maturma</i>	Amphibiens :	<i>Alytes obstetricans</i>
	<i>Lycaena dispar</i>		<i>Hyla arborea</i>
			* <i>Rana dalmatina</i>
		Insectes :	<i>Hypodryas maturma</i>
			<i>Lycaena dispar</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Lisle :

- Seule la partie centrale de la forêt est inscrite dans le site
- La chênaie domine largement sur toute la surface de la forêt, mais la carte des stations montre une dominance des stations à hêtraie-chênaie sessiliflore. Les stations à chênaie pédonculée sont beaucoup moins représentées et sont surtout présentes en dehors du site. La chênaie sessiliflore semble donc être prépondérante ici. Il est nécessaire de bien circonscrire les chênaies de *Stellario-Carpinetum* et d'en sélectionner une surface suffisante.
- Les formations à Frêne et Aulne ne représentent qu'une faible surface.
- Les peuplements de Hêtre peuvent être exclus du site.
- Les habitats associés (prairies de fauche) sont à rechercher et à localiser par rapport aux zones boisées qui seront sélectionnées.

2 . Forêt communale de Laheycourt :

- La partie sud-est de la forêt ne s'intègre pas dans le site.
- La carte des peuplements dont nous disposons ne mentionne pas les essences ; il est donc difficile de donner un avis critique.
- La carte des stations mentionne la chênaie pédonculée-frênaie et l'aulnaie-frênaie. Il est nécessaire de localiser clairement les habitats correspondants.

III . PROPOSITIONS

- Le site proposé peut présenter une mosaïque intéressante de chênaies pédonculées et de forêts de l'*Alno-Padion*, éventuellement associées à des prairies de fauche, qui restent à localiser.
- Nous proposons de centrer le site sur ces mosaïques.
- Il pourrait être envisagé de modifier les limites du site afin d'y intégrer les éventuelles chênaies pédonculées de la F. D. de Lisle.

REGIONS HAUTE ET BASSE NORMANDIE

REGIONS HAUTE NORMANDIE ET BASSE NORMANDIE

Une étude scientifique poussée a été réalisée sur la répartition des habitats naturels et des espèces dans les forêts de ces deux régions. Les habitats naturels prioritaires ou d'intérêt communautaire y ont été répertoriés, localisés et étudiés, et des critères d'évaluation de l'état de conservation ont été définis.

Cette étude, qui a conduit à la proposition de noyaux durs, a été suivie par les différents partenaires (DIREN, CRPF, ONF, DDAF, CSRPN, et d'autres) et les résultats ont été discutés et approuvés.

Ces études nous ont été transmises, avec les cartes des habitats éligibles. Nous sommes totalement en accord avec la démarche adoptée d'une part, et avec les résultats proposés d'autre part.

REGION ILE DE FRANCE

SECTEUR FRANCO- ATLANTIQUE

Sous-secteur Ligérien

SITE N° 795 (***)

n° CSRPN : IDF01

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur ligérien, district de l'Hurepoix

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 64.1 sables plus ou moins mobiles
- 22.11 végétations amphibies à *Lobellia*, *Littorella*, *Isoètes*
- 22.12 végétations à *Littorella* des rives exondées, et végétations à Characées
- 22.13 étangs avec *Potamots*, *Hydrocharis*
- 31.2 landes sèches
- 31.82 formations stables à Buis
- 31.88 formations à *Juniperus communis*
- 34.31 à 34.34 formations herbues sèches d'embuissonnement sur calcaire
- 51.1 tourbières hautes à Sphaignes**
- 51.2 tourbières hautes dégradées
- 62.2 végétations chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes
- 41.16 hêtraies sèches du *Cephalanthero-Fagion*
- 41.51 vieilles chênaies acidiphiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses

Corrections :

L'habitat 41.16 (hêtraies sèches du *Cephalanthero-Fagion*) n'existe pas en forêt de Fontainebleau ; par contre on observe des hêtraies à Aspérule et Mélisque.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
	<i>Myotis bechsteini</i>		<i>Podarcis muralis</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>		<i>Elaphe longissima</i>
	<i>Myotis myotis</i>		<i>Coronella austriaca</i>
Amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>		<i>Lacerta agilis</i>
	* <i>Bombina variegata</i>	amphibiens :	* <i>Rana dalmatina</i>
insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>		<i>Triturus marmoratus</i>
	<i>Dytiscus latissimus</i>		<i>Hyla arborea</i>
	<i>Limoniscus violaceus</i>		<i>Alytes obstetricans</i>
	* <i>Lucanus cervus</i>		<i>Triturus cristatus</i>
	* <i>Osmoderma eremita</i>		* <i>Bombina variegata</i>
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		<i>Rana lessonae</i>
	<i>Coenonympha oedippus</i>		<i>Bufo calamita</i>
	* <i>Eriogaster catax</i>	insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>
	<i>Euphydryas aurinia</i>		<i>Dytiscus latissimus</i>
	<i>Leucorrhina pectoralis</i>		* <i>Osmoderma eremita</i>
	* <i>Osmoderma eremita</i>		<i>Coenonympha oedippus</i>
			<i>Eriogaster catax</i>
			<i>Leucorrhina pectoralis</i>

♦ Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Bryophytes :	<i>Dicranum viride</i>	-	-
Angiospermes :	<i>Luronium natans</i>		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

L'habitat 31.82 est inexistant en forêt de Fontainebleau. Parmi les formations herbeuses riches d'embuissonnement sur calcaire, seuls les habitats 34.32 et 34.33 sont présents. Les habitats 51.1 et 51.2 seraient en fait des landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* (habitat 31.11). L'habitat 62.2 n'a pas été repéré. L'habitat 41.16 est peu représenté et il s'agirait plutôt de l'habitat 41.13 (*Asperulo-Fagetum*). L'habitat 41.51 est inexistant. Par contre l'habitat 41.4 (forêts de ravins et de versants du *Tilio-Acerion*), non mentionné sur le bordereau, serait quant à lui présent.

Aucune surface n'a été proposée par l'ONF, une étude plus approfondie de la forêt étant en cours.

1 . Forêt domaniale de Fontainebleau

- Toute la surface de la forêt ne peut être incluse dans le futur site.
- Les habitats qui ont été recensés mériteraient d'être localisés lors d'une cartographie fine de la forêt.
- Une liste définitive des habitats qui relèvent de la Directive devra être établie après ces nouvelles prospections.
- On peut conseiller dans un premier temps de proposer les zones forestières ou ouvertes bénéficiant d'un statut de réserve intégrale, ou de réserve biologique, ou de site d'intérêt biologique... A partir de ces noyaux, on peut étendre les propositions aux habitats forestiers et associés présents (les faciès à houx, lisières de chênaies pubescentes, hêtraies à Aspérule...).

III . PROPOSITIONS

- Nous proposons donc de recentrer le site sur les réserves intégrales et de l'étendre aux habitats coprésents, sur une surface d'au moins 300 ha, de manière à prendre en compte différentes phases sylviculturales.

SITE N° 796 (*)**

n° CSRPN : IDF02

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur ligérien
district de l'Hurepoix

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 64.1 sables plus ou moins mobiles
22.11 végétations amphibies à *Lobellia*, *Littorella*, *Isoètes*
22.12 végétations à *Littorella* des rives exondées, et végétations à Characées
22.13 étangs avec *Potamots*, *Hydrocharis*
31.12 landes humides atlantiques méridionales à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
31.2 landes sèches
51.1 tourbières hautes à Sphaignes
51.2 tourbières hautes dégradées
54.6 dépressions sur substrat tourbeux
41.51 vieilles chênaies acidiphiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
44.A1 tourbières boisées

Correction :

Les habitats 41.12 (hêtraies à *Ilex* et *Taxus*), 41.13 (hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*) , 54.2 (tourbières basses alcalines) et 37.7 (mégaphorbiaies) sont sans doute présents (données ONF).

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	mammifères :	* <i>Muscardinus avellanarius</i>
insectes :	* <i>Lucanus cervus</i>	reptiles :	<i>Lacerta agilis</i>
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		<i>Coronella austriaca</i>
	<i>Euphydryas aurinia</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
			<i>Alytes obstetricans</i>
			<i>Hyla arborea</i>

♦ Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes :	<i>Apium repens</i>	-	-
	<i>Luronium natans</i>		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

L'habitat 44.A1 serait plutôt du 51.2. Plusieurs habitats non mentionnés dans le bordereau sont néanmoins présents en forêt de Rambouillet : les hêtraies à *Ilex* et *Taxus* (41.12), les hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (41.13), les tourbières basses alcalines (54.2) et les mégaphorbiaies eutrophes (37.7).

1 . Forêt domaniale de Rambouillet

- Seule la partie ouest de la forêt est incluse dans le site.
- Le site est motivé par un certain nombre d'espaces ouverts qui sont déjà localisés.
- Pour les milieux forestiers, localiser les chênaies pédonculées à Molinie, les hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*, les mégaphorbiaies eutrophes...
- Les habitats forestiers d'intérêt communautaire peuvent constituer des zones d'influence autour des milieux ouverts, humides ou secs.

III . PROPOSITIONS

- Nous proposons donc de retenir les milieux ouverts qui relèvent de la Directive déjà bien étudiés et bien gérés, en prévoyant une zone tampon si nécessaire et quelques espaces forestiers bien choisis, contigus avec les habitats forestiers d'intérêt communautaire.

SITE N° 803 (**)

n° CSRPN : IDF09

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur ligérien
district de l'Hurepoix

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes
- 51.1 tourbières hautes à Sphaignes**
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
- 54.2 tourbières basses alcalines

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	reptiles :	<i>Natrix natrix</i>
		amphibiens :	<i>*Rana dalmatina</i>
			<i>Hyla arborea</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Rajouter l'habitat 41.51 (vieilles futaies acidophiles à *Quercus robur*) et 44.3 (forêt alluviales de l'*Alno-Padion*)

1 . Forêt domaniale de Rambouillet

- Seule une petite partie de la forêt est concernée par le site. Il s'agit pour l'essentiel de milieux humides, dont la nature est à préciser.

III . PROPOSITIONS

- Le site est motivé par la présence de milieux humides, des ripisylves et des forêts de ravins.
- Ce site a fait l'objet d'une extension qui semble justifiée.

SITE N° 806 (**)

n° CSRPN : IDF12

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur ligérien
district de l'Hurepoix

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.11 végétations amphibies à *Lobellia*, *Littorella*, *Isoètes*
- 22.12 végétations à *Littorella* des rives exondées, et végétations à Characées
- 22.13 étangs avec *Potamots*, *Hydrocharis*
- 31.2 landes sèches
- 62.2 végétations chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	reptiles :	<i>Coronella austriaca</i>
			<i>Lacerta viridis</i>
		amphibiens :	* <i>Rana dalmatina</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Le site comprend une réserve biologique forestière. Un étude complémentaire est prévue.

1 . Forêt départementale des Grands-Avaux

- Seule une petite partie de la forêt est comprise dans le site.
- Il s'agit de taillis divers.

III . PROPOSITIONS

- Le site est motivé par des milieux ouverts et humides. Il convient de préciser la nature des habitats présents dans la forêt départementale des Grands-Avaux.

Sous-secteur Séquanien

SITE N° 797 (***)

n° CSRPN : IDF03

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur sequanien
district du Vexin français et du Mantois

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 64.1 sables plus ou moins mobiles
- 31.2 landes sèches
- 31.82 formations stables à Buis
- 31.88 formations à *Juniperus communis*
- 34.31 à 34.34 formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
- 51.1 tourbières hautes à Sphaignes**
- 61.6 éboulis médio-européens calcaires
- 41.16 hêtraies sèches du *Cephalanthero-Fagion*
- 41.4 forêts de ravins et de versants du *Tilio-Acerion***
- 44.A1-44.A4 tourbières boisées**

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
	* <i>Lucanus cervus</i>	amphibiens :	* <i>Rana dalmatina</i>
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>
	<i>Euphydryas aurinia</i>		

♦ Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes :	<i>Sisymbrium supinum</i>	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

L'habitat 31.82 n'existerait pas sur les forêts du site. Il n'y aurait qu'une présence concomitante du Hêtre et du Buis.

1 . Forêt régionale de Moisson

- La partie de la forêt intéressée par le site présente des milieux ouverts de type landes et pelouses. Leur intérêt au titre de la Directive Habitats est à préciser.

2 . Forêt régionale de la Roche-Guyon

- La partie de la forêt concernée par le site présente des taillis-sous-futaie de Chêne et de Hêtre, des zones à Buis et des milieux ouverts.
- Vérifier si les formations à Buis relèvent effectivement de la Directive ou si, comme l'indique l'ONF, il ne s'agit que d'une présence concomitante du Hêtre et du Buis.
- Préciser l'intérêt des milieux ouverts vis à vis de la Directive.

3 . Forêt régionale de Rosny

- Les zones de la forêt concernées par le site présentent des peuplements assez hétérogènes et une zone à Buis.
- Seules les hêtraies calcicoles semblent relever de la Directive, et elles n'occupent ici qu'une faible surface.
- Vérifier si les formations à Buis sont bien celles précisées par la Directive.
- Intérêt des autres peuplements à préciser.

III . PROPOSITIONS

- Peu d'espaces purement forestiers sont concernés par le site.
- Nous proposons de sélectionner les espaces en hêtraies calcicoles, qui peuvent comporter des buxaies dans leur dynamique, en liaison avec d'autres habitats ouverts.
- Les groupements de ravins sont à localiser et à intégrer dans les noyaux durs définis.

SECTEUR DE TRANSITION SUB-ATLANTIQUE

SITE N° 798 (**)

n° CSRPN : IDF04

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique
district de la Champagne humide

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.13 étangs avec *Potamois*, *Hydrocharis*
37.31 prairies à Molinie sur calcaires ou argiles
37.7 mégaphorbiaies eutrophes
38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*
44.4 forêt mixtes à Chêne, Orme, Frêne des grands fleuves

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
poissons :	<i>Lampetra fluviatilis</i>	insectes :	<i>Oxygastra curtisii</i>
	<i>Lampetra planeri</i>		
	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>		
	<i>Cobitis taenia</i>		
insectes :	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		
	<i>Oxygastra curtisii</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Site à sélectionner. Création d'une réserve en cours. Prendre des précautions vis-à-vis de la nappe phréatique.

- Pas de carte de peuplement : pas d'avis critique possible.

III . PROPOSITIONS

- Ce site est motivé par des milieux humides qu'il convient d'individualiser et de localiser avec précision.

REGION BOURGOGNE

SECTEUR FRANCO- ATLANTIQUE

Sous-secteur du Massif Central

SITE N° 961 (**)

n° CSRPN : 06

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur du Massif Central
district du Haut Morvan

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 24.4 végétation flottante de Renoncules
35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux
41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus* riches en épiphytes
44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Corrections :

- Il n'y a pas de hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (habitat incompatible avec l'habitat 41.12 sur un même site)

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
poissons :	<i>Lampetra planeri</i>	mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
	<i>Cottus gobio</i>		
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Les habitats forestiers d'intérêt communautaire 41.11 et 41.12 sont présents ; les forêts de Charme et de Chênes sur sols profonds plus ou moins fertiles (41.24) ne nous semblent pas être à retenir. Une très grande partie du site étant entièrement enrésinée, une étude plus fine mériterait d'être menée pour améliorer l'enveloppe de référence.

- Pas de carte de peuplement concernant les forêts soumises du site : pas d'avis critique possible.

III . PROPOSITIONS

- Une étude précise et approfondie reste à mener afin de localiser et d'évaluer les mosaïques d'habitats de cette forêt (habitats forestiers et extraforestiers). Les surfaces enrésinées doivent être exclues des noyaux durs.
- Les ripisylves sont à intégrer de façon systématique aux noyaux durs. Les hêtraies acidophiles relèvent d'une autre stratégie : à partir des précédents noyaux durs, on pourra délimiter une surface d'au moins 300 ha de hêtraies-chênaies acidiphiles, couvrant la diversité stationnelle et la diversité des phases sylviculturales.

SITE N° 982 (***)

n° CSRPN : 27

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur du Massif Central
district du Haut Morvan

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 24.4 végétation flottante de Renoncules
- 31.2 landes sèches (*Vaccinio-Genistion pilosae*)
- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux**
- 41.4 forêts de ravin et de versant du *Tilio-Acerion***
- 44.A1 tourbières boisées à Bouleaux et Sphaignes**
- 44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior***
- 51.1 tourbières hautes à Sphaignes**
- 52.2 bas-marais atlantiques

Ajouts :

- Ce site comprend des hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
poissons :	<i>Cottus gobio</i>	mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
insectes :	<i>Euphydrys aurinia</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
			<i>Natrix natrix</i>
			<i>Lacerta agilis</i>
			<i>Coluber viridiflavus</i>
			<i>Podarcis muralis</i>
		amphibiens :	* <i>Rana dalmatina</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Etude en cours (localisation et cartographie des habitats). Grand degré de naturalité du site. Les habitats de la Directive sont très localisés. L'enveloppe de référence est quasiment totalement enrésinée.

1 . Forêt domaniale de Saint-Prix :

- Du point de vue strictement forestier, les trois zones boisées du site 27 dans cette forêt ne présentent pas d'intérêt au regard de la Directive (peuplements issus de plantations). L'intérêt du site porte sur les habitats de tourbière et les milieux ouverts.

2 . Forêt domaniale de Glenne :

- Seule une frange nord-est de la forêt est incluse dans le site tel qu'il a été proposé.
- Les peuplements artificiels de Douglas sont à exclure des propositions.
- Les habitats associés extraforestiers (rochers, prairies, pelouses) sont également à localiser.
- Les noyaux durs sont à construire à partir de la ripisylve (aulnaie à Stellaire) et des versants ouest et sud-ouest (tillaies-ébralaies, hêtraies-chênaies à Houx ou acidiclinales).

III . PROPOSITIONS

- En forêt domaniale de Saint-Prix, il conviendrait de minimiser les surfaces forestières qui sont sans intérêt communautaire, en les limitant aux zones tampon autour des milieux humides et tourbeux.
- En forêt domaniale de Glenne, on peut proposer de construire les noyaux durs à partir de la ripisylve, et des forêts de versant (ouest et sud-ouest).

SITE N° 983 (***)

n° CSRPN : 28

Forêt communale de Saint-Léger-Vauban :

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur du Massif Central
district du Haut Morvan

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 24.4 végétation flottante de Renoncules
- 31.88 formations à Genévrier commun
- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux**
- 41.4 forêts de ravin et de versant**
- 44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior***
- 62.2 rochers et falaises verticales

Ajouts et corrections :

- Il convient d'ajouter aux habitats mentionnés, les chênaies pédonculées de fond de vallon.
- Habitat 41.4 (prioritaire) : forêts du Tilio-Acerion.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
poissons :	<i>Lampetra planeri</i>	mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
		reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Seules les parcelles 49 à 53 appartiennent au site tel qu'il est actuellement proposé.
- Pas de carte des peuplements : pas d'avis critique possible.

III . PROPOSITIONS

- Il est difficile de formuler un avis sur les habitats forestiers de ce site sans document ou information de la part des services forestiers. Il convient cependant de retenir la tourbière, les ripisylves, les chênaies pédonculées de fond de vallon ou de vallée, les bordures des étangs. Une certaine surface de hêtraie-chênaie à Houx est à proposer après cartographie et analyse de l'état des peuplements.

SITE N° 987 (**)

n° CSRPN : 32

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur du Massif Central
district du Haut Morvan

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 24.4 végétation flottante de Renoncles
44.3 **forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior***
51.1 **tourbières hautes à Sphaignes**
52.2 bas-marais à Molinie

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
poissons :	<i>Lampetra planeri</i>	mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
	<i>Cottus gobio</i>	amphibiens :	<i>Alytes obstetricans</i>
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

La forêt n'est pas concernée par les habitats prioritaires (futaies régulières résineuses). Le Parc Naturel Régional du Morvan étudie actuellement les principes d'une gestion en faveur des Ecrevisses.

- Pas de carte de peuplement concernant les forêts soumises du site : pas d'avis critique possible.

III . PROPOSITIONS

- Le site a été proposé pour le ruisseau à Ecrevisses du bassin de la Cure ; les parties boisées ne constituent pas des enjeux majeurs pour ce site, à l'exception des forêts riveraines et des bas de versants à proposer en tant que zone tampon.

SITE N° 988 (**)

n° CSRPN : 33

Forêt domaniale de Saint-Prix, et forêt de la Caisse d'Epargne de Paris

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur du Massif Central
district du Haut Morvan

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 24.4 végétation flottante de Renoncles
- 54.6 dépressions sur substrats tourbeux
- 44.A1 tourbières boisées à Bouleaux**
- 44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior***
- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux**
- 51.1 tourbières hautes à Sphaignes**
- 51.2 moliniaies tourbeuses

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
poissons :	<i>Lampetra planeri</i>	reptiles :	<i>Natrix natrix</i>
	<i>Cottus gobio</i>		
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		
insectes :	<i>Euphydryas aurinia</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

La restauration de la tourbière de Préperny est prévue en collaboration avec le Conservatoire des sites bourguignons.

- Le site 33 concerne une petite partie de forêt située au nord-ouest du massif de Saint-Prix. L'intérêt de cette zone porte sur la tourbière et les habitats associés à celle-ci : les parties boisées qui se trouvent autour de ces formations ne sont pas spécialement intéressantes en elles-mêmes (hêtraies-chênaies à Houx, chênaies pédonculées acidiclinales), mais constituent une zone tampon nécessaire.

III . PROPOSITIONS

- Il convient de circonscrire autour de la tourbière un espace tampon avec les divers habitats de la Directive, ainsi qu'en bordure des ripisylves.

SITE N° 992 (***)

n° CSRPN : 37

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur du Massif Central
district du Haut Morvan

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation à *Littorella* des rives exondées, et végétation à Characées
- 24.4 végétation flottante de Renoncules
- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux**
- 44.A1 tourbières boisées à Bouleaux et Sphaignes**
- 44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior***
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
- 54.6 dépressions sur tourbières
- 51.2 moliniaies tourbeuses

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Lutra lutra</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
poissons :	<i>Lampetra planeri</i>		* <i>Felis sylvestris</i>
	<i>Cottus gobio</i>		
insectes :	<i>Coenagrion mercuriale</i>		

♦ Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes :	<i>Apium repens</i>	-	-
	<i>Luronium natans</i>		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Plusieurs enveloppes englobent plusieurs parties de cantons des forêts communales. En forêt communale de Champeau, les enrésinements sont pour partie sur des queues d'étang engorgées et d'avenir incertain. Pour la forêt de Saint-Andeux, la zone Natura 2000 correspond à des taillis-sous-futaies en amélioration.

- Pas de carte des peuplements : pas d'avis critique possible.

III . PROPOSITIONS

- Aucun avis ne peut être formulé sur les habitats de ce site sans information supplémentaire. Néanmoins, sachant que celui-ci a été proposé pour les étangs et les queues marécageuses du nord du Morvan, on peut conseiller de réduire les surfaces forestières qui n'offrent pas d'intérêt communautaire, en limitant les propositions de noyaux durs aux zones tampon qui sont à prévoir autour des milieux humides du site.

SITE N° 998 (**)

n° CSRPN : 43

Forêt domaniale de Pierre Luzière

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur du Massif Central
district du Morvan méridional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.2 landes sèches à *Genista germanica*
35.1 **formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux**
41.4 **forêts de pente et de versant du *Tilio-Acerion***

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
poissons :	<i>Cottus gobio</i>	mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
insectes :	<i>Hypodryas matura</i>	reptiles :	<i>Natrix natrix</i>
			<i>Podarcis muralis</i>
		amphibiens :	<i>Alytes obstetricans</i>
			<i>Hyla arborea</i>
		insectes :	<i>Hypodryas matura</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Etude de localisation et d'expertise des habitats référencés en cours. L'habitat 41.4 semble présent en forêt soumise. L'enveloppe de référence englobe des plantations résineuses.

- Le site 43 concerne les parties boisées au nord du barrage du Pont du Roi.
- Les plantations résineuses sont à exclure du site.
- Les pentes et les versants sont actuellement étudiés pour la localisation et la caractérisation des forêts de versant. Il convient également de localiser les habitats associés potentiellement présents : rochers, falaises, éboulis.

III . PROPOSITIONS

- Un travail de reconnaissance est en cours pour les forêts de pente et de versant, qui devra également tenir compte des éventuels autres habitats associés présents.

SITE N° 980 (**)

n° CSRPN : 25

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur du Massif Central
district du Charollais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux
37.7 mégaphorbiaies eutrophes
38.2 prairies de fauche à *Arrhenatherum*
44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*
51.1 tourbières hautes à Sphaignes

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
amphibiens :	* <i>Bombina variegata</i>	mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
insectes :	* <i>Lucanus cervus</i>	reptiles :	<i>Coluber viridiflavus</i>
	* <i>Osmoderma eremita</i>		<i>Lacerta viridis</i>
	* <i>Rosalia alpina</i>		<i>Natrix natrix</i>
			<i>Coronella austriaca</i>
		amphibiens :	<i>Hyla arborea</i>
			* <i>Bombina variegata</i>
			<i>Alytes obstetricans</i>
		insectes :	* <i>Osmoderma eremita</i>
			* <i>Rosalia alpina</i>

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Les habitats mentionnés dans la fiche descriptive ne figurent pas dans les forêts du site. En terme de globalité des écosystèmes, on peut concevoir que la forêt occupe une place particulière dans l'interaction entre la prairie bocagère et la circulation des espèces animales. Son intégration dans l'enveloppe de référence est donc logique, bien qu'elle ne renferme pas d'habitat de la Directive.

- Pas de carte des peuplements : pas d'avis critique possible.

III . PROPOSITIONS

- Aucun habitat n'a été identifié dans les forêts du site. Sachant de plus que ce dernier a été proposé essentiellement pour la prairie bocagère et les haies, on peut conseiller de réduire les surfaces forestières comprises dans l'enveloppe de référence, en ne conservant qu'une superficie raisonnable justifiée du point de vue de la fonctionnalité des milieux présents (lisières forestières).

Sous-secteur ligérien

SITE N° 970 (**)

n° CSRPN : 15

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur ligérien
district du Nivernais, sous-district de la Bourgogne nivernaise

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

31.82 formations stables à Buis
41.13 hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
41.16 hêtraies du *Cephalanthero-Fagion*
41.4 forêts de ravin et de versant
65.1 grottes

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	reptiles :	<i>Podarcis muralis</i>
	<i>Myotis myotis</i>		<i>Lacerta viridis</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

L'habitat 41.13 (hêtraie neutrophile médioeuropéenne) prend l'aspect d'une forêt de Chêne et de Charme et ne peut être retenu en vertu du principe de représentativité. Les habitats 41.16 et 41.4 ne sont pas présents en forêt communale soumise (probablement présents ailleurs dans le site). Stations susceptibles d'accueillir l'Alisier de Fontainebleau et le Cytise couché.

- Pas de carte de peuplement concernant les forêts soumises du site : pas d'avis critique possible.

III . PROPOSITIONS

- Une étude précise et approfondie reste à mener afin de localiser, identifier et d'évaluer l'état de conservation actuel des habitats réellement présents dans la forêt soumise de ce site.

SECTEUR DE TRANSITION SUB-ATLANTIQUE

SITE N° 990 (**)

n° CSRPN : 35

Forêt communale de Branches

Domaine biogéographique : atlantique
secteur de transition subatlantique
district de la Champagne humide

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux
- 44.3 forêts galeries dominées par *Alnus glutinosa*, *fraxinus excelsior*
- 51.2 moliniaies tourbeuses
- 51.1 tourbières acides à Sphaignes

Ajouts :

- Il convient d'ajouter aux habitats mentionnés, la présence dans le site de chênaies pédonculées à Molinie.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
		reptiles :	<i>Lacerta agilis</i>
			<i>Lacerta viridis</i>
			<i>Podarcis muralis</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Seule une carte des stations a été envoyée : les stations à chênaies pédonculées-frênaies et aulnaies-frênaies sont très localisées ; on peut conseiller d'évaluer les peuplements se trouvant sur ces types stationnels. On pourra également retenir les chênaies (mixtes le plus souvent) -charmaies acidiclinales qui se trouvent en mosaïque avec les forêts de fond de vallon, ainsi que les chênaies à Molinie.

III . PROPOSITIONS

- Le site a essentiellement été proposé pour la présence de la tourbière du Bois de la Biche (non localisée sur le plan). Les habitats potentiellement présents dans la forêt communale de Branches demandent à être recherchés, identifiés puis évalués. Une zone tampon est éventuellement à définir autour de la tourbière.

REGION POITOU- CHARENTE

SECTEUR FRANCO- ATLANTIQUE

Sous-secteur occidental

SITE N° 406 (***)

n° CSRPN : 04

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur occidental
district charentais, sous-district des Causses charentais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

34.32 et 34.33 formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire

41.16 hêtraies sèches du *Cephalanthero-Fagion*

41.4 forêts de ravins et de versants du *Tilio-Acerion*

31.88 formations à *Juniperus communis*

Corrections :

- Présence possible de l'habitat 41.13 : hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*, à la place des hêtraies du *Cephalanthero-Fagion*.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		<i>Podarcis muralis</i>
	<i>Miniopterus schreibersi</i>		<i>Coluber viridiflavus</i>
	<i>Myotis bechsteini</i>		<i>Elaphe longissima</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>		<i>Coronella austriaca</i>
insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>	amphibiens :	* <i>Rana dalmatina</i>
	* <i>Lucanus cervus</i>		<i>Triturus marmoratus</i>
			<i>Hyla arborea</i>
			<i>Alytes obstetricans</i>
		insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Le site présente un certain nombre d'habitats qui relèvent de la Directive. Ils sont essentiellement présents dans la partie nord de la forêt de la Braconne, en mosaïque avec un taillis-sous-futaie de Chênes pédonculé et pubescent. Cependant, les hêtraies recensées ne correspondraient pas à celles du *Cephalanthero-Fagion* mais seraient plutôt de l'*Asperulo-Fagetum*. Les forêts de ravins sont absentes de la forêt de la Braconne.

Sélectionner le site sous réserve de réviser sa surface. Ne considérer que la partie nord de la forêt de la Braconne.

I . Forêt domaniale de la Braconne

- La carte des habitats fournie avec la carte des peuplements montre que les habitats d'intérêt communautaire sont surtout concentrés sur la partie nord de la forêt.
- Vérifier s'il s'agit de hêtraies du *Cephalanthero-Fagion* ou de l'*Asperulo-Fagetum*. De toute façon les deux types d'habitats sont concernés.
- Un noyau dur est à constituer en englobant les pelouses, les lisières, les forêts de ravins.
- Au niveau des hêtraies, une surface d'au moins 300 ha couvrant la diversité stationnelle et des phases sylviculturales est à retenir, si possible autour de certains habitats signalés précédemment.

III . PROPOSITIONS

- Accord avec les propositions ONF : ne conserver que la partie nord de la forêt domaniale de la Braconne.

SITE N° 450 (**)

n° CSRPN : 48

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur occidental
district charentais, sous-district des Causses charentais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

34.32 et 34.33 formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire

41.16 hêtraies sèches du *Cephalanthero-Fagion*

31.88 formations à *Juniperus communis*

Corrections :

- Présence possible de l'habitat 41.13 : hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*, à la place des hêtraies du *Cephalanthero-Fagion*.

- Présence potentielle de chênaies pédonculées-charmaies du *Stellario-Carpinetum* (habitat 41.24).

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
	<i>Barbastella barbastellus</i>		<i>Podarcis muralis</i>
	<i>Myotis bechsteini</i>		<i>Coluber viridiflavus</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>		<i>Elaphe longissima</i>
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>		<i>Triturus marmoratus</i>
	* <i>Lucanus cervus</i>		<i>Alytes obstetricans</i>
	* <i>Rosalia alpina</i>	insectes :	* <i>Lopinga achine</i>
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		<i>Maculinea arion</i>
	* <i>Eriogaster catax</i>		* <i>Cerambyx cerdo</i>
	<i>Lycaena dispar</i>		* <i>Rosalia alpina</i>
			* <i>Eriogaster catax</i>
			<i>Lycaena dispar</i>

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Dans les forêts de Chizé et Aulnay, il s'agit plutôt de la hêtraie de l'*Asperulo-fagetum*. La hêtraie du *Cephalanthero-Fagion* n'occupe que quelques fragments. Les hêtraies sont exemplaires, représentatives et dans un assez bon état de conservation. Les formations herbacées ne sont

présentes que localement. Les formations à Genévrier n'occupent que la bordure sud de la forêt de Villedieu et sont dans un mauvais état de conservation.

Site à sélectionner après recentrage sur les habitats.

1 . Forêt domaniale de Chizé

- Cette forêt présente des peuplements assez diversifiés à base de Hêtre, Chêne et résineux.
- Exclure les peuplements de résineux et les plantations.
- Localiser les hêtraies et hêtraies-chênaies du *Cephalanthero-Fagion* et de l'*Asperulo-Fagetum*.

2 . Forêt domaniale d'Aulnay

- La composition en essence de cette forêt se rapproche de celle de la forêt précédente.
- Exclure les peuplements résineux et les plantations.
- Rechercher les hêtraies et hêtraies-chênaies du *Cephalanthero-Fagion* et de l'*Aperulo-Fagetum* et constituer un noyau d'au moins 300 ha englobant l'essentiel de la diversité stationnelle et sylviculturale.

3 . Forêt communale de Saleignes

- Cette forêt est principalement constituée de résineux (Pin laricio, Pin sylvestre et Douglas) et de chênaies-charmaies.
- Exclure les résineux.
- Individualiser les chênaies pédonculées-charmaies du *Stellario-Carpinetum* si elles existent, avec la même stratégie.

4 . Forêt communale de Villedieu

- La carte des peuplements dont nous disposons ne mentionne pas les essences.
- La forêt est constituée de peuplements résineux et de taillis-sous-futaies.
- Exclure le peuplements de résineux.

III . PROPOSITIONS

- Compte-tenu d'un manque de précision, il nous est difficile de proposer des surfaces à retenir. Il est nécessaire d'effectuer une étude plus approfondie des habitats de chaque forêt afin d'individualiser ceux qui relèvent de la Directive et notamment les hêtraies et hêtraies-chênaies du *Cephalanthero-Fagion* et de l'*Asperulo-Fagetum* et éventuellement les chênaies pédonculées-charmaies du *Stellario-Carpinetum*.

SITE N° 434 (***)

n° CSRPN : 32

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur occidental
district charentais, sous-district des Champagnes de Charente

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*
42.8 forêts dunaires à *Pinus pinaster*
53.3 marais calcaires à *Carex davalliana*
22.13 étangs avec *Potamogeton*, *Hydrocharis*

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Lutra lutra</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
reptiles :	<i>Emys orbicularis</i>	reptiles :	<i>Emys orbicularis</i>

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Il s'agit d'un site présentant une grande diversité d'habitats d'intérêt communautaire. Mais seuls quelques uns d'entre eux sont présents en forêt soumise : dunes blanches, dunes grises, dépressions intradunales, aulnaies de dépressions humides et forêt de Pin maritime. Ces habitats sont en bon état de conservation, représentatifs et exemplaires. Mais ils présentent un intérêt moindre par rapport à ceux de l'Ile d'Oléron car ils montrent une plus grande uniformité. Le Pin maritime et le Chêne vert se rapprochent plus des forêts d'intérieur que des forêts dunaires.

Site à sélectionner ; ne retenir que les habitats motivants.

1 . Forêt des Combots d'Ansoine

- Cette forêt est principalement constituée de Pin maritime et de Chênes (vert et pédonculé), d'un intérêt particulier vis à vis de la Directive (habitat prioritaire).
- Vérifier s'il ne s'agit pas de peuplements artificiels.
- Exclure les peupleraies.
- Il s'agit d'une forêt "représentative des dunes de type 'charentais' et présentant une gradation d'habitats de l'annexe I de la Directive Habitats" (données issues du document sur le projet LIFE).

III . PROPOSITIONS

- Compte tenu de la présence d'habitats prioritaires sur la forêt des Combots d'Ansoine et de son caractère représentatif des dunes de type 'charentais', nous proposons de conserver cette forêt, à condition qu'il s'agisse de peuplements naturels, et d'exclure les peuplements de Peuplier de la bordure nord-ouest.

Sous-secteur Ligérien

SITE N° 453 (**)

n° CSRPN : 51

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur ligérien
district de la Touraine, sous-district oriental

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.2 landes sèches
- 31.12 landes humides atlantiques méridionales à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix***
- 22.12 végétations à *Littorella* des rives exondées, et végétations à Characées
- 51.1 tourbières hautes à sphaignes**
- 54.2 tourbières basses alcalines
- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux**
- 37.31 prairies à Molinie sur calcaire ou argile
- 22.13 étangs avec *Potamots*, *Hydrocharis*

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
insectes :	* <i>Lucanus cervus</i>		<i>Podarcis muralis</i>
	<i>Leucorrhina pectoralis</i>		<i>Coluber viridiflavus</i>
	<i>Oxygastra curtisii</i>		<i>Lacerta agilis</i>
		amphibiens :	* <i>Rana dalmatina</i>
			<i>Hyla arborea</i>
			<i>Triturus marmoratus</i>
			<i>Triturus cristatus</i>
			<i>Bufo calamita</i>
		insectes :	<i>Leucorrhina pectoralis</i>
			<i>Oxygastra curtisii</i>

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

La réserve naturelle du Pinail présente deux faciès différents. Sa partie méridionale est constituée de jeunes peuplements de Pin maritime entrecoupés de quelques mares peu nombreuses. Sa partie

septentrionale montre des landes à bruyère avec de nombreuses mares. Tous les habitats d'intérêt communautaire répertoriés y sont présents.

Recentrer le site sur ces landes.

1 . Forêt domaniale de Moulière

- La carte des habitats fournie avec la carte des peuplements montre que les habitats d'intérêt communautaire sont surtout concentrés sur la partie nord de la forêt.
- Il s'agit surtout de landes parfois entrecoupées de milieux humides et mares.
- Exclure toute la partie de la forêt ne présentant pas d'habitats de la Directive.
- Identifier et localiser les différents types de landes et de milieux humides et prévoir des zones d'influence en forêt à proximité.

2 . Forêt communale du Bois d'Availles

- La carte dont nous disposons ne mentionne pas les essences.
- Cette forêt est constituée de peuplements résineux et de taillis-sous-futaies.
- Le site étant motivé par les milieux humides, cette forêt présente a priori peu d'intérêt.

III . PROPOSITIONS

- Exclure la forêt communale du bois d'Arvailles.
- Nous proposons de retenir, dans la forêt domaniale de Moulière, les zones à landes, milieux humides et mares, voire, comme le suggère l'ONF, la seule partie septentrionale de la réserve du Pinail.

REGION LIMOUSIN

**SECTEUR FRANCO-
ATLANTIQUE**

Sous-secteur du Massif Central

SITE N° 1146 (**)

n° CSRPN : 44 ID

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central, district de la Montagne limousine

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.2 landes sèches (*Calluno-Ulicetea*)
- 22.12 végétation à *Littorella* des rives exondées, et végétation à Characées
- 31.88 formations à Genévrier commun
- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux**
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Glechometalia hederaceae*)
- 37.8 mégaphorbiaies eutrophes (*Betulo-Adenostyletea*)
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus* riches en épiphytes
- 41.4 forêts de ravin et de versant du *Tilio-Acerion*
- 41.51 vieilles chênaies à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
- 54.6 dépressions sur tourbières
- 62.3 dalles rocheuses

Corrections :

- L'habitat 41.13 'hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*' n'est pas concerné ici.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>		
	<i>Myotis myotis</i>		
	<i>Lutra lutra</i>		
amphibiens :	* <i>Bombina variegata</i>		
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		
	* <i>Lucanus cervus</i>		
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		
	<i>Euphydryas aurinia</i>		

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Voir ci-jointe l'analyse effectuée per l'ONF.

III . PROPOSITIONS

- Les remarques de l'ONF sont justifiées : ce site mérite d'être ajourné dans l'attente de travaux d'identification et de cartographie complémentaires.

Site n° 39 : "Vallée du Taurion et affluents"

Nous ne sommes pas en mesure de donner un avis sur l'intérêt global du site.

En ce qui concerne les forêts publiques, une seule forêt domaniale est située à l'intérieur du périmètre du site : la FD de Mérignat, pour moins de 20 ha, sur la commune de Châtelus le Marcheix.

L'ensemble du versant concerné a fait l'objet d'une plantation résineuse en 1955-1956. Seules quelques pentes inaccessibles ont conservé l'abri feuillu initial et pourrait présenter des reliques d'habitats forestiers. Mais l'élimination des sapins pectinés en sous-étage aurait un coût non négligeable.

Nous ne sommes pas défavorables à ce que ce bas de versant pentu fasse partie du site et que des règles de gestion particulière soient adaptées à la conservation d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, s'il en existe.

Seules des études complémentaires permettraient de le préciser.

SITE N° 1105 (***)

n° CSRPN : 03 C

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central, district du plateau de Millevache

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.12 végétation à *Littorella* des rives exondées, et végétation à Characées
- 31.2 landes sèches (*Calluno-Ulicetea*, *Calluno-Genistetum pilosae*)
- 35.1 formations herbues riches en espèces sur substrat siliceux**
- 37.8 mégaphorbiaies eutrophes
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus* riches en épiphytes
- 41.51 vieilles chênaies à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 51.1 tourbières hautes à Sphaignes**
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
- 54.6 dépressions sur tourbières

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Myotis myotis</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
	<i>Lutra lutra</i>		
insectes :	* <i>Lucanus cervus</i>		
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		
	<i>Euphydryas aurinia</i>		

♦ Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Bryophytes :	<i>Bruchia vogesiaca</i>	-	-
Angiospermes :	<i>Luronium natans</i>		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Voir ci-jointe l'analyse effectuée per l'ONF.

III . PROPOSITIONS

- Les propositions de l'ONF sont excellentes. Les zones enrésinées ne constituent pas des milieux concernés par la Directive et sont à exclure du site ; les zones humides et les landes sont à circonscrire précisément, à identifier, en prévoyant une zone tampon de taille raisonnable autour.

Site n° 3 : "Landes et zones humides de la Haute-Vézère"

Ce site est caractérisé par des milieux tourbeux et des landes sèches ; un seul habitat forestier y est inventorié : la hêtraie à houx.

Deux forêts domaniales sont concernées par le périmètre du site : la forêt domaniale du Longéroux pour 217 ha , sur la commune de Meymac, et la forêt domaniale de Larfeuil pour 22 ha, sur la commune de Bonnefond.

Dans ces forêts exclusivement constituées de plantations résineuses, aucun habitat forestier de l'annexe 1 n'a pu être identifié.

Par contre, des milieux humides non boisés sont situés à l'intérieur de ces forêts, souvent en lisière externe.

Ces landes humides ou tourbeuses représentent une surface de 46 ha en FD du Longéroux, de 5 ha en FD de Larfeuil.

Dans un premier temps, un inventaire et une cartographie précise de ces différents habitats non forestiers de l'annexe 1 est nécessaire pour identifier leur réel intérêt européen.

Dans un second temps, la préservation de ces landes humides impliquera une gestion active, si l'on veut éviter leur boisement naturel. Ces opérations nécessiteront des moyens (techniques et financiers) particuliers.

En conclusion, l'intérêt européen du site nous paraît peu contestable. La constitution d'une ZSC dans ce périmètre incluant les forêts domaniales sus-citées est envisageable, sous réserve expresse que les règles particulières de gestion ne soient applicables qu'aux landes et tourbières, sans grever les peuplements forestiers ne présentant aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire (espace interstitiel).

SITE N° 1123 (***)

n° CSRPN : 21 C

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central, district du plateau de Millevache

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.11 landes tourbeuses
- 35.1 formations herbues riches en espèces sur substrat siliceux (à *Nardus stricta*)**
- 51.1 tourbières hautes à Sphaignes**
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
- 54.6 dépressions sur tourbières

❖ Espèces :

♦ Animales :

/

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Voir ci-jointe l'analyse effectuée par l'ONF.

III . PROPOSITIONS

- Les propositions de l'ONF sont intéressantes. Il s'agit effectivement de proposer les espaces portant des habitats de la Directive. Les habitats de la partie de forêt de Larfeuil incluse dans ce site, mériteraient d'être évalués en comparaison avec les habitats semblables du site 3C, afin d'éviter des propositions redondantes. En outre, il serait souhaitable d'intégrer les milieux tourbeux et associés, en prévoyant une zone forestière tampon autour.

Site n° 19 : "Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond - Péret Bel Air"

Ce site est uniquement caractérisé par ces milieux tourbeux ; aucun habitat forestier de la directive n'y est signalé.

D'une manière générale, nous nous interrogeons sur l'intérêt européen de ce site où aucune espèce de l'annexe 2 n'a été identifiée. Par ailleurs, le milieu tourbeux décrit est déjà largement représenté au sein d'autres sites potentiellement retenus pour le réseau Natura 2000.

Il semble également que le site comporte une forte proportion d'espaces boisés ne correspondant pas aux critères de la directive. Leur présence dans l'espace interstitiel ne pourrait se justifier qu'au niveau des bassins-versants des tourbières d'intérêt communautaire. Dans le cas présent, leur inclusion va très au-delà.

En ce qui concerne la forêt publique, une partie de la forêt domaniale de Larfeuil est incluse dans ce périmètre : 87,5 ha sur la commune de Bonnefond. Les parcelles 8 à 11 (43 ha) sont entièrement enrésinées et devraient être exclues du périmètre. Par contre, la parcelle 3 contient 4 hectares de lande tourbeuse, en continuité avec le site, et pourrait être incluse dans le périmètre tel qu'il est défini.

Ainsi nous émettons un avis très réservé, sinon sur la désignation de ce site au sein du réseau natura 2000, du moins sur les limites proposées.

SITE N° 1148 (**)

n° CSRPN : 46 ID

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique, sous-secteur du Massif Central,
districts de la Montagne limousine, de la Châtaigneraie limousine et du plateau de Millevache

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 22.11 végétation amphibie à *Lobellia*, *Litorella*
- 24.4 végétation flottante de Renoncules
- 31.11 landes tourbeuses
- 31.2 landes sèches (*Calluno-Ulicetea*)
- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux**
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes (*Calystegietalia sepium*)
- 37.8 mégaphorbiaies eutrophes (*Geranio sylvatici-Filipenduletalia ulmariae*)
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus* riches en épiphytes
- 41.51 vieilles chênaies à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 51.1 tourbières hautes à Sphaignes**
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
- 54.6 dépressions sur tourbières
- 62.2 végétation des falaises continentales siliceuses

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	reptiles :	<i>Emys orbicularis</i>
	<i>Myotis bechsteini</i>		
	<i>Myotis myotis</i>		
	<i>Lutra lutra</i>		
reptiles :	<i>Emys orbicularis</i>		
insectes :	* <i>Lucanus cervus</i>		
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Voir ci-jointe l'analyse effectuée per l'ONF.

III . PROPOSITIONS

La forêt domaniale de Chaud n'offre apparemment pas d'habitat de la Directive et peut être exclue du site.

Site n° 41 : "Haute Vallée de la Vienne"

Ce site très vaste s'étend sur deux départements ; il apparaît très diversifié en habitats et en espèces, mais il est éclaté en trois tronçons uniquement liés par le cours d'eau.

On peut donc s'interroger sur la taille de chaque habitat cité et celle des populations d'espèces associées. Seule une cartographie précise de ces éléments permettra de juger de son intérêt européen.

Sur l'ensemble du site, seule une forêt domaniale est concernée (aucune autre forêt publique n'appartient au périmètre défini). Il s'agit de la forêt domaniale de CHAUD, pour 20 ha situés sur la commune de NEDDE.

D'une part, les peuplements forestiers présents sont constitués de plantations résineuses à découvert, pour plus d'un tiers de la surface, d'une hêtraie dégradée sous forme de taillis (1 ha) ou plantée de sapin sous couvert sur le reste du versant.

D'autre part, l'aménagement forestier en cours prévoit la gestion de la futaie de hêtre en mélange avec les sapins présents.

La hêtraie sapinière ne constituant pas un habitat d'intérêt communautaire, si la présence d'espèces de l'annexe 2 justifiait néanmoins son maintien dans le réseau, cela ne saurait se concevoir qu'en conservant le peuplement forestier en lui appliquant les traitements prévus par l'aménagement en vigueur.

SITE N° 1103 (***)

n° CSRPN : 01 C

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique

sous-secteur du Massif Central, district de la bordure occidentale des massifs volcaniques

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.2 landes sèches (*Calluno Ulicetea*)
- 31.842 landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
- 37.7 mégaphorbiaies eutrophes
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus* riches en épiphytes
- 41.4 forêts de ravin et de versant du *Tilio-Acerion***
- 41.51 vieilles chênaies à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
- 44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***
- 62.2 végétation des falaises continentales siliceuses
- 62.3 dalles rocheuses

Correction :

- L'habitat 41.13 'hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*' n'est pas concerné ici.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>
	<i>Barbastella barbastellus</i>		* <i>Rosalia alpina</i>
	<i>Myotis myotis</i>		* <i>Eriogaster catax</i>
	<i>Lutra lutra</i>		
poissons :	<i>Salmo salar</i>		
insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>		
	* <i>Lucanus cervus</i>		
	* <i>Rosalia alpina</i>		
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		
	* <i>Eriogaster catax</i>		
	<i>Euphydryas aurinia</i>		

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Voir ci-jointe l'analyse effectuée per l'ONF.

III . PROPOSITIONS

- Les propositions de l'ONF sont réalistes. Les zones enrésinées ne constituent pas des milieux concernés par la Directive, et la forêt de la Geneste n'apporte pas d'intérêt par rapport aux arguments qui ont motivé la constitution de ce site. Par ailleurs, un travail important subsiste au niveau du site pour individualiser les zones correspondant aux habitats ou aux exigences des espèces recensées.

Site 1 : "Vallée de la Dordogne"

Difficulté d'émettre un avis sur un site immense (28.500 ha) où les habitats d'intérêt européen peuvent être morcelés et disséminés tout au long de la vallée. Il est permis de s'interroger sur la nécessité de retenir l'ensemble du site. Des études complémentaires devraient préciser les "noyaux durs" en fonction des seuls critères européens.

En ce qui concerne les forêts domaniales, seule la forêt domaniale de la Geneste est concernée par le site (commune de Saint Marie La Panouze). Elle est en position marginale, en limite du périmètre, et seul 1 hectare est inclus dans le site.

Cette surface boisée d'épicéa ne correspond à aucun habitat de la directive européenne. A moins que la présence d'une espèce d'intérêt communautaire ne le justifie, nous ne voyons pas l'intérêt de maintenir cette parcelle au sein du périmètre défini.

REGION AUVERGNE

SECTEUR FRANCO- ATLANTIQUE

Sous-secteur du Massif Central

SITE N° 1025 (**)

n° CSRPN : 14

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des Combrailles

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

(bordereau manquant)

❖ **Espèces :**

(bordereau manquant)

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

La forêt des Colettes présente une hêtraie à houx, avec présence de *Rosalia alpina*. Limiter le site à la hêtraie à houx.

1 . Forêt domaniale des Colettes

- Forêt où la hêtraie est bien représentée.
- Rechercher les hêtraies à Houx.
- Exclure les peuplements résineux.

III . PROPOSITIONS

- Accord avec les avis et propositions ONF.

SITE N° 1034 (*)**

n° CSRPN : 23

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des Combrailles

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 41.4 **forêts de ravins et de versants du *Tilio-Acerion***
 44.3 **forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior***
 24.4 végétation flottante de Renoncules
 31.2 landes sèches
 31.82 formations stables à Buis
 37.8 mégaphorbiaies eutrophes
 62.2 végétations chasmophytiques silicoles
 62.3 pelouses pionnières sur dôme rocheux
 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	insectes :	<i>Oxygastra curtisii</i>
	<i>Barbastella barbastellus</i>	reptiles :	<i>Lacerta agilis</i>
	<i>Myotis bechsteini</i>		<i>Lacerta viridis</i>
	<i>Myotis blythi</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>		<i>Bombina variegata</i>
	<i>Myotis myotis</i>		<i>Bufo calamita</i>
	<i>Lutra lutra</i>		<i>Triturus marmoratus</i>
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>		<i>Alytes obstetricans</i>
	<i>Bombina variegata</i>		
poissons :	<i>Salmo salar</i>		
	<i>Cobitis taenia</i>		
	<i>Cottus gobio</i>		
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		
insectes :	* <i>Lucanus cervus</i>		
	<i>Euphydryas aurinia</i>		
	<i>Oxygastra curtisii</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Les habitats potentiels sont mal localisés. Il s'agit d'un site linéaire qui devrait se limiter au lit de la rivière et à ses abords, et à quelques appendices englobant les rares habitats recensés actuellement.

1 . Forêt domaniale de la Chartreuse

- Forêt hétérogène présentant quelques hêtraies.
- Rechercher les hêtraies à Houx, les forêts d'éboulis éventuelles.
- Exclure les zones de reboisement.

2 . Forêt domaniale de la Sioule

- Forêt assez morcelée et à peuplements hétérogènes.
- Exclure les peuplements résineux (Pin sylvestre et plantations).
- Dans les peuplements de feuillus purs rechercher les hêtraies à houx, les forêts riveraines à Aulne et Frêne et les forêts de ravins du *Tilio-Acerion*.

III . PROPOSITIONS

- Accord avec les propositions ONF.
- Dans les forêts domaniales de la Chartreuse et de la Sioule, restreindre la zone au lit majeur du cours d'eau, à ses abords immédiats et aux versants (complétée par les hêtraies à houx ou les différentes formations éventuellement présentes mais non mentionnées par la carte de peuplement).
- Propositions à compléter avec l'inventaire et la cartographie des habitats.

SITE N° 1021 ()**
n° CSRPN : 10

Forêt domaniale de Tronçais

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des bocages bourbonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

41.51 vieilles chênaies acidiphiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
22.12 végétation à *Littorella* des rives exondées, et végétation à Characées

❖ **Espèces :**

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Barbastella barbastellus</i>	mammifères :	* <i>Felis sylvestris</i>
	<i>Myotis myotis</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>		<i>Lacerta agilis</i>
	<i>Bombina variegata</i>		<i>Coronella austriaca</i>
poissons :	<i>Lampetra planeri</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
	<i>Cottus gobio</i>		<i>Bombina variegata</i>
insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>		* <i>Rana dalmatina</i>
	<i>Limoniscus violaceus</i>		<i>Hyla arborea</i>
	* <i>Lucanus cervus</i>	insectes :	<i>Alytes obstetricans</i>
			<i>Bombina variegata</i>
			* <i>Cerambyx cerdo</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

La présence de Chêne pédonculé à l'état disséminé, de sols hydromorphes à molinie bleue et plus rarement de peucedan ne justifie pas l'extension du site à l'ensemble du massif. La forêt étant gérée en futaie régulière, les vieilles futaies risquent d'être renouvelées. Mais la forêt est caractéristique des grandes forêts ligériennes et contient plusieurs espèces de la Directive, inféodées aux milieux humides (étangs et ruisseaux) ou liées aux vieux peuplements (chiroptères et insectes). La gestion actuelle qui a permis le maintien de ces milieux est à conserver. Quelques noyaux durs et zones tampons peuvent être créés.

- Rechercher de vieilles futaies où *Quercus robur* est bien représenté.
- Exclure les peuplements résineux.

III . PROPOSITIONS

- L'habitat forestier concerné par la Directive est très disséminé et peu répandu. Il ne s'agit pas d'ailleurs de focaliser les propositions sur les vieux peuplements mais de définir si possible un ensemble de phases sylviculturales avec cet habitat.
- Par ailleurs, il est souhaitable d'envisager des noyaux durs autour de chacun des étangs avec une zone forestière de bordure (rôle tampon et présence d'écotones forêt-étang).
- Sinon nous sommes en accord avec les propositions de l'ONF.

SITE N° 1042 (*)**

n° CSRPN : 31

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs volcaniques, sous-district des Monts Dore

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

- 51.1 **tourbières hautes à Sphaignes**
 35.1 **formations herbues riches en espèces sur substrat siliceux**
 22.12 végétations à *Littorella* des rives exondées, et végétations à Characées
 62.3 pelouses pionnières subalpines
 31.2 landes sèches
 31.4 landes sèches alpines et subalpines
 37.8 mégaphorbiaies eutrophes
 38.3 prairies de fauche montagnardes
 31.842 landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
 62.2 végétations chasmophytiques subalpines
 61.1 éboulis siliceux
 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes
 41.15 hêtraies subalpines à *Acer* et *Rumex arifolius*

❖ **Espèces :**♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Lutra lutra</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
insectes :	<i>Euphydrys aurinia</i>		* <i>Muscardinus avellanarius</i>
		reptiles :	<i>Lacerta agilis</i>
		amphibiens :	* <i>Rana dalmatina</i>

♦ Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Bryophytes :	<i>Buxbaumia viridis</i>	-	-
	<i>Drepanocladus vernicosus</i>		
Angiospermes :	<i>Luronium natans</i>		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Le site est caractérisé par des habitats d'altitude. Son ampleur n'est pas justifiée.

1 . Réserve Naturelle de Chaudefour

- Cette réserve est centrée sur un vallon large.
- Elle présente des milieux assez diversifiés : les versants sont principalement occupés par des peuplements de Hêtre, dont des hêtraies à Houx, le fond du vallon par des prairies et les sommets par des pelouses d'altitude. L'arrière du vallon présente de vastes zones de ravins, éboulis et rochers.
- La surface recouverte par les hêtraies de l'*Aceri-Fagetum* est assez importante.
- Des mégaphorbiaies sont abondants sur le versant exposé au nord.
- De nombreuses zones d'éboulis peuvent présenter des habitats relevant de la Directive.
- Rechercher les prairies de fauches montagnardes dans le fond du vallon et les pelouses ou landes de la Directive Habitats sur les sommets.
- Exclure les plantations d'Epicéa.
- Nous disposons d'une carte des diverses stations qu'il convient de transformer en carte des habitats.

2 . Forêt domaniale de Guéry

- Seule une partie sud est concernée par le site.
- La majeure partie des plantations d'Epicéa sont en dehors du site. Exclure celles qui s'y trouvent encore.
- Exclure les plantations de Hêtre.
- La présence d'éboulis siliceux est précisée par l'analyse de l'ONF.
- Hêtraies et pelouses se partagent la surface restante.
- Rechercher les hêtraies à Houx et les hêtraies subalpines, et les formations ouvertes (landes et pelouses) qui relèvent de la Directive Habitat.

III . PROPOSITIONS

- Réserve naturelle de Chaudefour : accord avec les propositions ONF.
- Forêt domaniale de Guéry : accord partiel avec les propositions ONF ; il est possible que des hêtraies ou des hêtraies-sapinières acidiphiles existent en bon état de conservation à l'intérieur de l'actuelle enveloppe de référence. Une certaine surface de ces forêts serait à proposer en noyau dur.

SITE N° 1055 (***)

n° CSRPN : 44

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs volcaniques, sous-district des Monts du Cantal

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 35.1 formations herbeuses à *Nardus stricta* riches en espèces sur substrat siliceux**
- 31.2 landes sèches
- 31.842 landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
- 37.8 mégaphorbiaies eutrophes
- 51.1 tourbières hautes à Sphaignes**
- 61.1 éboulis siliceux
- 62.2 végétations chasmophytiques silicoles
- 41.15 hêtraies subalpines à *Acer* et *Rumex arifolius*
- 31.4 landes subalpines

Corrections :

- Présence possible de l'habitat 41.12 (hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes : hêtraies, sapinières-hêtraies, acidiphiles, atlantiques, avec sous-bois d'*Ilex*).

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	reptiles :	<i>Coronella austriaca</i>
		insectes :	<i>Parnassius apollo</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Vaste complexe riche et diversifié. La station de Super-Lioran intégrée au site présente, malgré les aménagements, des habitats d'intérêt communautaire. Dans la partie concernée par la forêt soumise, exclure les sapinières. Une étude du programme LIFE est prévue autour du Puy Mari.

1 . Forêt domaniale de Murat

- Seule une large frange ouest est concernée par le site.
- Cette partie présente beaucoup de sapinières : rechercher les sapinières-hêtraies acidiphiles.

- La hêtraie pouvant relever de la Directive Habitats ne concerne que quelques taches sur le bordure ouest du massif : rechercher les hêtraies subalpines à *Acer* et *Rumex arifolius* (ou les hêtraies acidiphiles à Houx).

III . PROPOSITIONS

- Dans la forêt domaniale de Murat, l'ONF propose de retenir les hêtraies et les 'vides non boisables'.
- Accord avec ces propositions ONF à condition que les 'vides non boisables' correspondent à des habitats de la Directive.
- Cependant, l'ONF propose d'exclure les sapinières du site. Ces sapinières peuvent pourtant relever de la Directive ; nous proposons donc de garder les éventuelles sapinières-hêtraies acidiphiles qui pourraient se trouver sur le massif, en couvrant la variabilité stationnelle et sylviculaire.

SITE N° 1057 (**)

n° CSRPN : 46

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district de la bordure occidentale des massifs volcaniques

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 41.4 forêts de ravins et de versants du *Tilio-acerion*
- 31.2 landes sèches
- 34.32 formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
- 62.2 groupements de rochers et falaises siliceux
- 37.8 mégaphorbiaies eutrophes
- 62.3 pelouses pionnières sur dôme rocheux
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes
- 54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Lutra lutra</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>	insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>
	* <i>Lucanus cervus</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
			<i>Lacerta agilis</i>
			<i>Coronella austriaca</i>
			<i>Elaphe longissima</i>
		amphibiens /	<i>Alytes obstetricans</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Vaste ensemble très boisé, mais où les habitats de la Directive ne constituent qu'une faible partie. Les forêts concernées ont fait l'objet de reboisements résineux. Se limiter au lit de la rivière, excepté les retenues et les barrages, et à ses abords immédiats, et compléter par des noyaux d'habitats relevant de la Directive.

1 . Forêt domaniale de la Chapelle

- La forêt est principalement constituée de résineux, de Hêtre et de Chêne.
- Exclure les plantations résineuses.
- Rechercher les hêtraies à Houx, les forêts de ravins.

2 . Forêt domaniale de Chenuscles

- La forêt est surtout constituée de chênaies et, dans une moindre mesure, de hêtraies dont l'appartenance aux habitats de la Directive reste à établir.
- Ne retenir que les abords immédiats de la rivière si celle-ci présente à cet endroit un réel intérêt au titre de la Directive.

3 . Forêt domaniale de Miers

- La carte des peuplements ne mentionne pas les essences.
- Exclure les peuplements résineux.
- Rechercher dans les peuplements feuillus les hêtraies à Houx, les érablaies sur éboulis.

III . PROPOSITIONS

- D'une manière générale, l'ONF propose dans chaque forêt les abords immédiats de la rivière, qui ne contiennent pas forcément d'habitats prioritaires ou d'intérêt communautaire.
- Accord avec ces propositions si le cours d'eau présente à ces endroits un intérêt au titre de la Directive Habitats.

SITE N° 1068 (**)

n° CSRPN : 57

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district de la bordure occidentale des massifs volcaniques

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 51.1 **tourbières hautes actives**
- 44.A1 **tourbières boisées**
- 31.2 landes sèches
- 62.3 pelouses pionnières sur dôme rocheux
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes

Corrections :

- L'habitat 41.22 (sapinière montagnarde hyperacidiphile) est probable au sein du site.

❖ Espèces :

◆ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Lutra lutra</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>	reptiles :	<i>Lacerta agilis</i>
			<i>Lacerta viridis</i>
			<i>Coronella austriaca</i>
		amphibiens :	<i>Alytes obstetricans</i>

◆ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Rattacher les deux tourbières au site 1060. Les habitats prioritaires ou d'intérêt communautaire sont mal localisés et ne représentent qu'une faible surface dans les gorges de la Rhue. Les forêts sont en général traitées en futaie irrégulière ; ce mode de gestion a su préserver les milieux. Ces forêts sont donc à exclure du site, en maintenant ce type de gestion.

1 . Forêt domaniale d'Algeres de Feniers

- Cette forêt est traitée en futaie irrégulière ou jardinée.
- Aucune indication d'essence n'est mentionnée sur les cartes.
- Les nombreux reboisements sont à exclure.
- Rechercher les sapinières hêtraies acidiphiles et les sapinières hyperacidiphiles.

2 . Forêt domaniale de Maubert et Gaulis

- Il s'agit essentiellement de sapinières.
- Rechercher les sapinières hêtraies-acidiphiles à Houx et les sapinières hyperacidiphiles.

3 . Forêt domaniale de St Amandin

- Les peuplements résineux, en dehors des sapinières, sont à exclure, ainsi que les peuplements de Chêne.
- Rechercher les hêtraies et sapinières-hêtraies acidiphiles à Houx et les éventuelles sapinières hyperacidiphiles.

III . PROPOSITIONS

- L'ONF propose de garder les abords immédiats de la Rhue et de ses affluents en précisant qu'une cartographie plus fine s'avère indispensable.
- Accord avec ces propositions si les cours d'eau offrent un véritable intérêt à ces endroits.
- Nous proposons d'ajouter à ces propositions les éventuelles hêtraies et sapinières-hêtraies acidiphiles qui pourraient se trouver dans les différentes forêts, en couvrant la variabilité stationnelle et sylviculturale, ainsi que les sapinières hyperacidiphiles.

SITE N° 1070 (**)

n° CSRPN : 59

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs méridionaux, sous-district du massif de la Margeride

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

44.A1	tourbières boisées
31.2	landes sèches
37.8	mégaphorbiaies eutrophes
42.2	forêts acidiphiles du <i>Vaccinio-piceetea</i>
41.12	hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes
38.3	prairies de fauche montagnardes

❖ Espèces :

♦ Animales :

/

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

L'intérêt du site est basé sur les tourbières boisées, les hêtraies subalpines et les landes d'altitude. Ecarter les boisements d'Epicéa et les sapinières productives. Centrer le site sur les tourbières et les landes.

1 . Forêt domaniale du Mont Mouchet

- Une grande partie de la forêt est constituée de plantations d'Epicéa à exclure du site.
- Les vides non boisables contiennent des habitats de la Directive (tourbières et prairies) (données ONF).
- Les peuplements de Pin à crochets sont à exclure.
- Rechercher, parmi les peuplements de Sapin, les sapinières-hêtraies acidiphiles et les sapinières montagnardes hyperacidiphiles.

2 . forêt domaniale de Pinols

- Cette forêt présente essentiellement des reboisements d'Epicéa et des hêtraies qui ne relèvent pas de la Directive Habitats (données ONF).
- L'absence de la carte des peuplements ne nous permet pas de remettre en cause ces affirmations.

III . PROPOSITIONS

- Dans la forêt domaniale du Mont Mouchet, les tourbières sont à conserver à condition qu'elles occupent une surface suffisante. Retenir également les éventuelles sapinières-hêtraies acidiphiles et sapinières hyperacidiphiles qui pourraient s'y présenter.
- Un étude plus fine des différents habitats est à réaliser.
- La forêt domaniale de Pinols est à écarter du site.
- L'ONF propose d'exclure les sapinières productives du site. Cependant celles-ci peuvent relever de la Directive : sapinières-hêtraies acidiphiles à Houx ou sapinières montagnardes hyperacidiphiles.

SITE N° 1075 (***)

n° CSRPN : 64

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des plaines internes, sous-district occidental et
district des massifs méridionaux, sous-district du massif de la Margeride

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 41.4 forêts de ravins et de versants du *Tilio-Acerion*
- 31.2 landes sèches
- 31.88 formations à *Juniperus communis*
- 34.32 formations herbues sèches d'embuissonnement sur calcaire
- 38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
- 62.3 pelouses pionnières sur dôme rocheux
- 62.2 végétations chasmophytiques des pentes rocheuses
- 22.13 étangs avec *Potamogeton*, *Hydrocharis*...
- 41.16 hêtraies sèches du *Cephalanthero-Fagion*

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Myotis myotis</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
	<i>Lutra lutra</i>	insectes :	<i>Oxygastra curtisii</i>
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
poissons :	<i>Salmo salar</i>		<i>Coluber viridiflavus</i>
	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
	<i>Cottus gobio</i>		<i>Alytes obstetricans</i>
insectes :	* <i>Lucanus cervus</i>		
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		
	<i>Oxygastra curtisii</i>		
mollusques :	<i>Margaritifera margaritifera</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Site à protéger, mais son extension est abusive. Se limiter à la rivière et à ses abords immédiats et à quelques diverticules d'habitats prioritaires ou d'intérêt communautaire.

1 . Forêt domaniale de Pourcheresse

- Cette forêt n'est concernée par le site que sur son tiers nord.
- Exclure les peuplements de Pin et les plantations de Douglas.
- Rechercher les sapinières-hêtraies à Houx qui pourraient éventuellement s'y trouver.

III . PROPOSITIONS

- Dans la forêt domaniale de Pourcheresse, une étude plus fine des habitats est à réaliser afin de délimiter les éventuelles sapinières-hêtraies acidiphiles qu'il conviendra de conserver dans le site, en couvrant la diversité stationnelle et sylviculaire.

SITE N° 1019 (**)

n° CSRPN : 08

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs orientaux, sous-district de la Montagne bourbonnaise

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 51.1 **tourbières hautes actives**
- 44.A1 **tourbières boisées**
- 31.2 landes sèches
- 37.8 mégaphorbiaies eutrophes
- 38.3 prairies de fauche montagnardes
- 54.6 dépressions sur substrat tourbeux
- 41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes

❖ Espèces :

♦ Animales :

	Annexe II		Annexe IV
insectes :	<i>Coenagrion mercuriale</i>		

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Le site est motivé par la présence de tourbières et de landes humides. Exclure les forêts résineuses de production, sauf s'il s'agit de zones tampons. Les noyaux durs devraient être établis à partir des principales tourbières et les zones tampons limitées aux hêtraies-sapinières et sapinières irrégulières. Etude en cours sur la forêt domaniale de l'Assise.

1 . Forêt domaniale de l'Assise

- La forêt domaniale de l'Assise, bien qu'en partie issue de plantations, présente des peuplements variés en structure et en âge avec des hêtraies-sapinières ou des hêtraies à houx ou des pessières à myrtille (données ONF).
- Seuls les peuplements de Hêtre ou de Hêtre et Sapin, en station acidiphile, peuvent relever de la Directive Habitats : rechercher les peuplements à Houx.
- Les milieux tourbeux, boisés ou non boisés, sont également à localiser.

III . PROPOSITIONS

- Accord avec les propositions ONF.
- A confirmer avec les résultats de l'étude en cours.

SITE N° 1051 ()**
n° CSRPN : 40

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs orientaux, sous-district des Monts du Forez

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

- 41.4 forêts de ravins et de versants du *Tilio-Acerion*
41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes
31.2 landes sèches
61.5 éboulis médio-européens

❖ **Espèces :**

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	amphibiens :	<i>Bombina variegata</i>
	<i>Myotis myotis</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
amphibiens :	<i>Bombina variegata</i>		<i>Coronella austriaca</i>
poissons :	<i>Lampetra fluviatilis</i>		
	<i>Lampetra planeri</i>		
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		
insectes :	* <i>Lucanus cervus</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Site à recentrer sur les habitats de la Directive Habitats.

1 . Forêt domaniale d'Ayguebonne

- Forêt presque exclusivement constituée de résineux (sapinières, pessières et peuplements de Douglas).
- Rechercher les sapinières-hêtraies à Houx.
- Les zones d'éboulis et de mouillères peuvent relever de la Directive.
- Localiser les forêts de ravins.

III . PROPOSITIONS

- Forêt domaniale d'Ayguebonne : garder les zones d'éboulis, si elles correspondent à des habitats de la Directive, et les éventuelles sapinières-hêtraies à Houx et forêts de ravins.
- Une étude est en cours de réalisation sur cette forêt. Les propositions sont à préciser avec les résultats de l'étude.

SITE N° 1081 (**)

n° CSRPN : 70

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district du Velay, sous-district du Velay basaltique

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.2 landes sèches
34.32 formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
38.2 prairies maigres de fauche à *Arrhenatherum*
62.3 pelouses pionnières sur dôme rocheux

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Lutra lutra</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>	amphibiens :	<i>Triturus cristatus</i>
	<i>Bombina variegata</i>		<i>Bombina variegata</i>
crustacés :	<i>Austroptamobius pallipes</i>	insectes :	<i>Oxygastra curtisii</i>
insectes :	<i>Oxygastra curtisii</i>		
mollusques :	<i>Margaritifera margaritifera</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Ce site comporte de nombreuses espèces liées au cours d'eau. Limiter le site au lit de la rivière et à ses abords immédiats, aux habitats rocheux, pelouses pionnières et prés de fauche. Exclure les forêts de production.

- Pas de carte de peuplements : pas d'avis critique possible.

III . PROPOSITIONS

- Les propositions de l'ONF sont à retenir, une identification et cartographie des habitats relevant de la Directive restant à faire.

SITE N° 1086 (**)

n° CSRPN : 75

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district du Velay, sous-district du Velay basaltique

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

31.2	landes sèches
37.8	mégaphorbiaies eutrophes
38.3	prairies de fauche montagnardes
41.12	hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes
61.5	éboulis siliceux

❖ Espèces :

♦ Animales :

/

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Les sucs phonolitiques et leurs éboulis sont les seuls habitats intéressants. Le reste de la surface concerne des plantations RTM et quelques lambeaux de sapinières et de pineraies.

- Pas de carte de peuplements : aucun avis critique n'est possible.
- Rechercher les sapinières-hêtraies acidiphiles.

III . PROPOSITIONS

- Les propositions de l'ONF ne sont pas remises en cause, faute de documents.
- Les éventuelles sapinières-hêtraies acidiphiles sont à localiser et à conserver dans le site.

SITE N° 1076 (***)

n° CSRPN : 65

Domaine biogéographique : atlantique
secteur franco-atlantique
sous-secteur du Massif Central
district du Mont Pilat

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 51.1 **tourbières hautes à Sphaignes**
- 35.1 **formations herbueses à *Nardus stricta* riches en espèces sur substrat siliceux**
- 31.4 landes subalpines
- 31.2 landes sèches
- 31.842 formations montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
- 37.8 mégaphorbiaies eutrophes
- 38.3 prairies de fauche montagnardes
- 51.2 tourbières hautes dégradées
- 54.5 tourbières de transition ou tremblantes
- 62.2 végétations chasmophytiques des pentes rocheuses
- 61.1 éboulis siliceux

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	insectes :	<i>Maculinea arion</i>
			<i>Parnassius mnemosyne</i>

♦ Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes :	<i>Ligularia sibirica</i>	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Avis de l'ONF :

Le site comprend trop de pessières pures, issues de reboisements. Le site devrait se limiter aux sommets phonolitiques et pelouses sommitales.

- Pas de carte de peuplement : pas d'avis critique possible.

III . PROPOSITIONS

- les propositions de l'ONF ne sont pas remises en cause.

REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

**SECTEUR FRANCO-
ATLANTIQUE**

Sous-secteur occidental

SITE N° 1452 (**)

n° CSRPN : 100

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur occidental
district garonnais, sous-district des coteaux garonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 34.32 pelouses calcaires subatlantiques semi-arides
34.33 prairies calcaires subatlantiques très sèches

Ajouts et corrections :

- 45.3 forêts de Chêne vert
- Il n'y a pas de forêt de l'*Asperulo-Fagetum* (au sens de la Directive) dans cette région.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		<i>Podarcis muralis</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>	amphibiens :	<i>Pelobates cultripes</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1. Forêt communale de Cailhau :

- Le Chêne vert est assez bien représenté dans cette forêt, et se trouve ici en limite de son aire de répartition méditerranéenne.
- Les autres types de peuplement sont issus de plantations et donc sans intérêt au regard de la Directive.

2. Forêt communale de Montréal :

- Le Chêne pubescent est prépondérant et domine dans la majeure partie des peuplements qui ne sont pas issus de reboisements. Aucun de ces types de peuplements n'est à retenir au titre de la Directive.

III . PROPOSITIONS :

- Après évaluation, on pourra éventuellement proposer de conserver les boisements de **Chêne vert** de la communale de Cailhau.
- Les parties boisées de la communale de Montréal peuvent être exclues car elles ne présentent aucun habitat de la Directive.

Sous secteur du Massif Central

SITE N° 1352 (***)

n° CSRPN : 01

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs méridionaux, sous-district de l'Aubrac

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 35.1 **formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux (pelouses à *Nardus stricta*)**
37.8 mégaphorbiaies eutrophes (*Adenostylin alliariae*)
41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes (*Ilici-Fagetum* et *Luzulo niveae-Fagetum*)
51.1 **tourbières hautes à Sphaignes**
54.5 tourbières de transition et tourbières tremblantes
54.6 dépressions sur tourbières

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
	<i>Barbastella barbastellus</i>	reptiles :	<i>Coronella austriaca</i>
	<i>Myotis bechsteini</i>		<i>Lacerta agilis</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>		
	<i>Lutra lutra</i>		
poissons :	<i>Cottus gobio</i>		
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		
mollusques :	<i>Margaritifera margaritifera</i>		

♦ Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes :	<i>Ligularia sibirica</i>	Angiospermes :	<i>Spiranthes aestivalis</i>

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt communale des Salces :

- Cette forêt comporte beaucoup de plantations qui ne sont pas à prendre en compte dans les propositions.
- Les hêtraies montagnardes acidiphiles ne sont concernées par la Directive qu'en présence d'un sous-bois de Houx ; ce faciès n'est pas signalé pour les peuplements de cette forêt. Donc, sous réserve de précision, les hêtraies ne sont pas à prendre en compte.
- Les zones humides et les tourbières demandent une localisation et une identification précises.

2 . Forêt communale des Hermaux :

- Seule la moitié nord de la forêt est incluse dans les limites actuelles du site.
- Les résineux sont généralement issus de plantations et ne forment pas de milieu concerné par la Directive.
- Les zones de rochers et de falaises, ainsi que les milieux humides d'altitude mériteraient un inventaire et une caractérisation pour localiser les zones d'intérêt communautaire.

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées des communales des Salces et des Hermaux peuvent être exclues du site, car elles ne portent pas d'habitat relevant de la Directive. Un inventaire et une étude approfondie des milieux et complexes associés aux zones humides et aux tourbières s'avèrent nécessaire.

SITE N° 1354 (***)

n° CSRPN : 03

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs méridionaux, sous-district de la Margeride

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

31.842 landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
62.2 rochers et falaises verticales (*Antirrhinion asarinae*)

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	amphibiens :	<i>Bufo calamita</i>
	<i>Lutra lutra</i>		<i>Alytes obstetricans</i>
poissons :	<i>Cottus gobio</i>	reptiles :	<i>Lacerta agilis</i>
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		<i>Podarcis muralis</i>
			<i>Lacerta viridis</i>
			<i>Coluber viridiflavus</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt sectionale de la Veissière :

- Le Pin sylvestre est dominant au sein des peuplements de cette forêt, et ne constitue pas de milieux concernés par la Directive.
- Des boisements tourbeux sont peut-être présents sur la partie hydromorphe du plateau (à voir).

2 . Forêt domaniale de la Croix-de-Bor :

- Seule une petite extrémité sud du massif est incluse dans les limites actuelles du site.
- Le Pin à crochets et l'Épicéa sont issus de plantations ; ces boisements n'entrent pas en considération au titre de la Directive.
- Les zones hydromorphes, ainsi que les rochers et falaises, demandent à être inventoriés, afin de localiser les éventuels habitats associés d'intérêt communautaire.

3 . Forêt sectionale de la Villedieu :

- Seules les parcelles 7-8, et 6 pour partie , sont actuellement comprises dans les limites du site.
- Cette surface boisée est entièrement occupée par le Pin sylvestre (milieux non concernés par la Directive).
- Au sein des espaces cartographiés en 'vides boisables ou non boisables', il est fait mention de tourbières ; ces zones demandent une localisation et une caractérisation précises, afin de déterminer les éventuelles zones d'intérêt communautaire.

4 . Forêts de Coulagnes et de Vitrolles :

- Aucune carte des peuplements n'a pu être consultée : pas d'avis critique sur ces forêts.
- Néanmoins, l'ONF précise que ces forêts sont formées de plantations d'Epicéa commun. Elles sont donc sans intérêt au regard de la Directive, pour ce qui concerne leurs parties boisées.

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées de la sectionale de la Veissière peuvent être exclues du site, car elles ne présentent aucun intérêt majeur du point de vue de la Directive.
- Il en est de même en forêt domaniale de la Croix-de-Bor et en forêt sectionale de la Villedieu, où les complexes de rochers et falaises, ainsi que les éventuels milieux humides, nécessiteraient d'être inventoriés et précisés.
- Les parties boisées des forêts de Coulagnes et de Vitrolles peuvent être exclues du site.

SITE N° 1355 (***)

n° CSRPN : 04

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs méridionaux, sous-district de la Margeride

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.2 landes sèches subatlantiques à Callune et Genêts
35.1 **formations herbues riches en espèces sur substrat siliceux (pelouses à *Nardus stricta*)**
41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes (*Ilici-Fagetum* et *Luzulo niveae-Fagetum*)
44.A3 **tourbières boisées (à Bouleau et à Pin à crochets)**
51.1 **tourbières hautes à Sphaignes**

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Lutra lutra</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	amphibiens :	<i>Bufo calamita</i>
	<i>Barbastella barbastellus</i>		<i>Alytes obstetricans</i>
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>	reptiles :	<i>Lacerta agilis</i>

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de la Croix-de-Bor, série de Bertaldes :

- Seul le massif le plus septentrional est inclu dans le site, à l'exception des parcelles 1-2 et 20 à 23.
- Aucun des types de peuplements présents ne constitue un habitat forestier relevant de la Directive. : les boisements résineux sont issus de plantations.
- Les espaces cartographiés en 'vides' méritent un inventaire, notamment pour y rechercher les zones tourbeuses.

2 . Forêt sectionale du Licones:

- Seule la parcelle 19 se trouve actuellement en-dehors des limites du site.
- Le Pin sylvestre est très fréquent dans les types de peuplements présents (milieux non concernés par la Directive). Les Epicéas sont issus de plantations, et ne sont donc pas à prendre en compte.
- Les landes, les zones rocheuses et les tourbières restent à localiser et à caractériser, afin de déterminer l'ensemble des milieux d'intérêt communautaire (prévoir une zone tampon autour des milieux humides de tourbières).

3 . Forêt sectionale des Ducs :

- Cette forêt est presque entièrement occupée par des plantations, ou des boisements naturels de Pin sylvestre, qui ne relèvent pas de la Directive.

- Les taillis de Hêtre ne sont pas intéressants à conserver en l'état.

4 . Forêt sectionale de Mialanes :

- Les boisements artificiels d'Epicéa, de Sapin, et de Pin à crochets, ainsi que les boisements naturels de Pin sylvestre sont des milieux non concernés par la Directive.
- Les taillis de Hêtre ne sont pas à prendre en compte.

5 . Forêt sectionale de l'Estival :

- Seules les parcelles 1 à 8 et 18, situées au nord-est de l'Estival, sont actuellement incluses dans les limites du site tel qu'il est proposé.
- Toutes ces parcelles sont occupées par des boisements résineux artificiels qui ne forment pas de milieu concerné par la Directive.
- Les zones humides de cette forêt sont à caractériser, afin de pouvoir localiser les éventuelles zones d'intérêt communautaire.

6 . Forêt sectionale de Lajo :

- Seul le massif situé au nord de Lajo est compris dans les limites du site tel qu'il est proposé.
- Toute cette zone est occupée par des boisements artificiels ou des peuplements naturels de Pin sylvestre (milieux non concernés par la Directive).
- Au sein des espaces cartographiés en vides, boisables ou non boisables, des zones humides et des landes sont mentionnées ; il serait utile d'y localiser et caractériser les éventuels habitats relevant de la Directive (prévoir une zone tampon autour des milieux humides de tourbières).

7 . Forêt sectionale de Gizerac :

- Le Pin sylvestre est très présent dans cette forêt, mais ne constitue pas de milieux concernés par la Directive.
- Les taillis de Hêtre présents dans l'étage montagnard ne sont pas à retenir.
- Les espaces cartographiés en vides boisables contiennent des zones mouilleuses et des espaces ouverts sur les crêtes qu'il conviendrait d'identifier avec précision (prévoir une zone tampon autour des milieux humides de tourbières).

8 . Forêt sectionale de Sainte-Eulalie :

- Tous les résineux de cette forêt sont issus de plantations plus ou moins anciennes et sont donc à éliminer des propositions.

III . PROPOSITIONS :

- En forêt domaniale de la Croix-de-Bor, les parties boisées n'offrent pas d'intérêt au regard de la Directive et peuvent être exclues du site. Les zones tourbeuses demandent à être recherchées et localisées, puis évaluées (prévoir une zone tampon autour de ces milieux).
- En forêt sectionale du Licones, les parties boisées peuvent être exclues des propositions, mais les milieux associés extraforestiers restent à inventorier et à préciser.
- Les forêts sectionales des Ducs et de Mialanes peuvent être exclues du site, car elles ne présentent aucun habitat de la Directive.
- Les parties boisées des forêts sectionales de l'Estival et de Lajo peuvent être exclues du site. Les milieux et complexes associés restent à inventorier et à caractériser dans ces forêts.
- En forêt sectionale de Gizerac, les parties boisées peuvent être exclues du site car elles ne présentent aucun habitat de la Directive ; en revanche, les habitats associés extraforestiers nécessiteraient une étude approfondie et une caractérisation précise.
- En forêt communale de Sainte-Eulalie, tous les boisements sont artificiels ; les parties boisées peuvent donc être exclues du site.

SITE N° 1357 (**)

n° CSRPN : 06

Forêt domaniale de Charpal

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs méridionaux, sous-district de la Margeride

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.842 landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
31.22 landes subatlantiques à Callune
35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux (pelouses à *Nardus stricta*)
51.1 **tourbières hautes à Sphaignes**

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Lutra lutra</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>	amphibiens :	<i>Bufo calamita</i>
			<i>Alytes obstetricans</i>
		reptiles :	<i>Lacerta agilis</i>
			<i>Coronella austriaca</i>
			<i>Podarcis muralis</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Les zones hydromorphes, les milieux ouverts des crêtes et les complexes de rochers et de falaises, sont à inventorier avec précision.
- Les résineux sont issus de reboisements (aucun milieu n'est concerné par la Directive).

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées de cette forêt peuvent être exclues du site, mais les milieux associés extraforestiers nécessitent une étude et un inventaire plus approfondis.

SITE N° 1361 (***)

n° CSRPN : 10

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs méridionaux, sous-district du Mont Lozère,
du Mont Aigoual et de la Montagne du Bougès

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux (pelouses à *Nardus stricta*)**
31.842 landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
31.22 landes subatlantiques à Callune
37.8 mégaphorbiaies eutrophes
41.15 hêtraies subalpines à *Acer* et *Rumex arifolius*
51.1 tourbières hautes à Sphaignes
61.1 éboulis mobiles siliceux
62.2 végétation des falaises continentales siliceuses

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	reptiles :	<i>Lacerta agilis</i>
	<i>Lutra lutra</i>	arthropodes :	<i>Parnassius apollo</i>
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt sectionale d'Altier :

Aucune carte de peuplement n'a pu être consultée, mais une description des types de peuplements permet de faire le commentaire suivant :

- Les boisements résineux sont généralement issus de plantations et n'entrent pas en compte dans les propositions.
- Les futaies de Hêtre comportent dans l'ensemble de nombreux francs pieds. L'absence de cartes des peuplements et des stations ne permet pas de juger de l'intérêt de ces boisements : ne retenir que s'il s'agit d'une hêtraie sèche calcicole, ou d'une hêtraie acidiphile à sous-bois de Houx.

- Des zones rocheuses et des éboulis sont mentionnés dans les espaces cartographiés en vides non boisables ; ces milieux mériteraient un inventaire et une caractérisation des éventuelles zones d'intérêt communautaire.

2 . Forêt sectionale du Bergognon :

Aucune carte de peuplement n'a pu être consultée, mais une description des types de peuplements permet de faire le commentaire suivant :

- Les boisements résineux sont généralement issus de plantations et n'entrent pas en compte dans les propositions.
- Les hêtraies sur substrat granitique (cette forêt est contigüe à la forêt domaniale du Mont Lozère) ne présentent a priori aucun faciès à Houx ou à If, et ne sont donc pas concernées par la Directive.
- Les zones rocheuses demanderaient un inventaire plus approfondi.

3 . Forêt domaniale du Mont Lozère :

- Le Bois du Commandeur, situé au sud-ouest de la forêt domaniale, se trouve actuellement en-dehors des limites du site tel qu'il est proposé.
- Le Sapin et l'Épicéa sont issus de plantations plus ou moins anciennes ; ces peuplements ne sont pas à prendre en compte.
- Le Hêtre se présente en taillis, mais aucun peuplement à Houx ou à If n'est signalé dans cette forêt. Seules éventuellement les hêtraies d'altitude à *Rumex arifolius* sont à rechercher et à individualiser.
- Les zones humides, les tourbières, ainsi que les milieux ouverts de landes et de pelouses sommitales, sont à étudier et à caractériser avec précision.

4 . Forêt domaniale des Laubies :

- Les résineux sont issus de plantations et ne sont pas à prendre en compte dans les propositions.
- Les nombreux vides, boisables ou non boisables, demanderaient à être plus précisément caractérisés.

III . PROPOSITIONS :

- En forêt sectionale d'Altier, le type de futaie de Hêtre présent reste à préciser (s'en tenir strictement aux habitats mentionnés). Les zones de **rochers** et d'**éboulis** nécessitent une étude plus approfondie.
- Les parties boisées de la forêt sectionale du Bergognon ne présentent a priori aucun habitat de la Directive et peuvent être exclues du site (sous réserve de précision). Les **zones rocheuses** demandent à être caractérisées.
- En forêt domaniale du Mont Lozère, les **formations ouvertes d'altitude** et les **milieux tourbeux** sont à localiser et à évaluer. Les **hêtraies d'altitude** à *Rumex arifolius* sont à rechercher et à individualiser.
- En forêt domaniale des Laubies, les peuplements forestiers n'offrent aucun intérêt au regard de la Directive et peuvent être exclus du site, mais les complexes associés (notamment les zones de rochers et de falaises) nécessitent un inventaire, afin de localiser les éventuels habitats d'intérêt communautaire.

SITE N° 1371 (***)

n° CSRPN : 20

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district des massifs méridionaux, sous-district du Mont Lozère,
du Mont Aigoual et de la Montagne du Bougès

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.22 landes subatlantiques à Callune
31.842 landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
35.1 formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux (pelouses à *Nardus stricta*, à *Festuca spadicea*)
37.8 mégaphorbiaies eutrophes
41.12 hêtraies à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes (*Luzulo niveae-Fagetum*)
41.15 hêtraies subalpines à *Acer* et *Rumex arifolius*
51.1 tourbières hautes à Sphaignes
61.1 éboulis mobiles siliceux
62.2 végétation des falaises continentales siliceuses

Corrections :

- Il n'y a pas de forêt de l'*Asperulo-Fagetum* (au sens de la Directive) dans cette région.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus euryale</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		<i>Lacerta agilis</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		<i>Podarcis muralis</i>
	<i>Myotis blythi</i>		<i>Coronella austriaca</i>
insectes :	*<i>Rosalia alpina</i>	amphibiens :	<i>Alytes obstetricans</i>
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	insectes :	*<i>Rosalia alpina</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt sectionale du Villaret :

- Le Pin noir d'Autriche est très présent, y compris dans les cépées de Hêtre ; ces types de peuplements ne sont pas à retenir au titre de la Directive.

2 . Forêt sectionale de Ferrussac :

- Les parcelles 1 à 3 ne sont qu'en partie incluses dans les limites actuelles du site. Les parcelles 4 à 8 en sont exclues.
- Les landes montagnardes à Genêt purgatif se trouvent en parcelle 8, en-dehors du site actuellement.
- Le Pin sylvestre et le Sapin (planté) sont très présents dans cette forêt mais ne constituent pas de milieux concernés par la Directive.
- La hêtraie présente (substrat?) n'est pas à retenir au titre de la Directive.

3 . Forêt sectionale de Fraissinet, les Clauzels, Bac, le Veygalier, l'Hom et Perjuret :

- Cette forêt est presque entièrement constituée de plantations qui ne présentent aucun intérêt aux yeux de la Directive.
- Les espaces cartographiés en vides boisables ou non boisables, sont à préciser et à inventorier afin d'y localiser les éventuelles zones d'intérêt communautaire.

4 . Forêt domaniale du Mont Aigoual, divisions de Roquedols, Breze-Bethuzon, Marquaires et Perjuret :

- Le massif qui se situe sur la division de Roquedols est presque entièrement situé en-dehors des limites actuelles du site.
- Les boisements résineux sont en général issus de plantations. Mais les sapinières hyperacidiphiles sont à rechercher et à intégrer aux propositions.
- Les hêtraies présentes ne sont pas toutes intéressantes au regard de la Directive : seules les hêtraies acidiphiles à sous-bois d'If ou de Houx ou les hêtraies d'altitude à *Rumex arifolius* sont concernées (ne pas retenir les peuplements abritant une régénération artificielle résineuse, privilégier les futaies par rapport aux futaies sur souches). Ces faciès sont à rechercher dans la forêt.
- Les vides rocheux et les milieux ouverts sont à préciser et à inventorier ; rechercher en particulier les tourbières et marais, ainsi que les prairies humides.

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées des sectionales du Villaret et de Ferrussac peuvent être exclues du site.
- En forêt sectionale de Fraissinet, les parties boisées peuvent être exclues du site car elles ne présentent aucun habitat caractérisé de la Directive. Les complexes de **rochers**, de **falaises**, les **landes** et les **pelouses** nécessitent une étude plus approfondie pour localiser les éventuelles zones d'intérêt communautaire.
- Dans la forêt domaniale du Mont Aigoual, les **hêtraies** doivent être inventoriées et sélectionnées : rechercher les faciès à If et/ou à Houx, ainsi que les peuplements d'altitude à *Rumex arifolius*. Les habitats associés mériteraient une étude plus précise afin de proposer des mosaïques d'habitats: reconnaissance et localisation des **milieux humides** (tourbières, marais, prairies), des zones de **rochers** et de **falaises**, ainsi que des **milieux ouverts** d'altitude.

SITES N° 1419 & 1421 (**,*)

n° CSRPN : 67 & 69

Forêt domaniale des Monts d'Orb

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district méridional, sous-district des Monts de Lacaune,
de l'Espinouse et de la Montagne Noire

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés : (pour les deux sites)

- 31.2 landes sèches à Callune
- 31.82 formations stables à Buis
- 31.842 landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
- 31.88 formations de pelouses à Genévrier commun
- 41.16 hêtraies sèches calcicoles
- 42.6 forêts de Pins de Salzmänn sur dolomie**
- 45.3 forêts de Chêne vert
- 54.12 sources pétrifiantes avec formation de tuf**
- 62.1 rochers falaises calcaires méditerranéens
- 62.2 végétation des falaises continentales siliceuses
- 65.1 grottes

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		<i>Podarcis muralis</i>
	<i>Miniopterus schreibersi</i>	insectes :	*<i>Rosalia alpina</i>
	<i>Myotis blythi</i>	amphibiens :	<i>Triturus marmoratus</i>
insectes :	*<i>Rosalia alpina</i>		<i>Pelobates cultripes</i>
			<i>Hyla meridionalis</i>
			<i>Bufo calamita</i>

♦ Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Au sein de cette forêt, les cantons de Mas de Nais, de Montredon, et de la Fayssière se trouvent en tout ou partie inclus dans le site 71 qui n'a été coté qu'une étoile par le Muséum National d'Histoire Naturelle ; ces forêts ne seront donc pas prises en compte ici. Il en est de même pour le canton de Vernazoubre, qui ne se trouve pas dans le site 67, mais dans le site 69, lui aussi coté une étoile par le Muséum.

- Les plantations sont nombreuses et sans intérêt au regard de la Directive. Les taillis de Hêtre sont en général de qualité médiocre sur substrat siliceux et ne forment pas de boisement concerné par la Directive.

III . PROPOSITIONS :

- Cette forêt peut être exclue des sites au sein desquels elle se trouve incluse, en tout ou en partie.

SITE N° 1424 (***)

n° CSRPN : 72

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district méridional, sous-district des Monts de Lacaune,
de l'Espinouse et de la Montagne Noire

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.2 landes sèches à Callune
- 31.842 landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
- 41.9 forêts dominées par le Châtaignier
- 44.5 ripisylves méridionales à Aulnes et Bouleaux
- 51.1 tourbières basses**
- 61.1 éboulis siliceux
- 62.2 végétation des falaises continentales siliceuses

Corrections :

Dans la Directive l'habitat 45.8 ne correspond pas à des chênaies vertes à Ifs, mais à des bois de Houx ; il s'agit plus probablement de l'habitat 45.3, en présence d'Ifs.

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	reptiles :	<i>Coluber viridiflavus</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		<i>Lacerta viridis</i>
	<i>Miniopterus schreibersi</i>		<i>Podarcis muralis</i>
	<i>Myotis blythi</i>		<i>Coronella austriaca</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>		<i>Elaphe longissima</i>
	<i>Myotis myotis</i>	amphibiens :	<i>Alytes obstetricans</i>
poissons :	<i>Barbus meridionalis</i>	insectes :	<i>*Rosalia alpina</i>
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		
insectes :	<i>*Lucanus cervus</i>		
	<i>*Rosalia alpina</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt communale de Rosis :

- Le Hêtre est présent sous forme de taillis vieillis le long des talwegs. Ces boisements ne sont pas à prendre en compte dans les propositions.

- Les peuplements résineux sont en général issus de plantations et sont donc sans intérêt au regard de la Directive.

2 . Forêt communale de Castanet-le-Haut :

- Les essences résineuses ont toutes été introduites (milieux sans intérêt au regard de la Directive).
- Sur le canton des Amarans, les parcelles 22 et 23 portent des futaies de Hêtre bienvenantes, de même que la parcelle 13 sur le canton du Devès.

Le type de ces hêtraies reste à préciser, les cartes fournies ne permettant pas de juger de leur intérêt par rapport aux habitats de la Directive.

3 . Forêt domaniale des Ecrivains Combattants :

- Toutes les essences résineuses ont été introduites (milieux non concernés par la Directive).
- Le Chêne vert et le Châtaignier occupent les fortes pentes. Ces taillis peuvent être retenus dans un premier temps.

4. Forêt domaniale de l'Espinouse :

- Seuls les massifs situés au nord et au nord-ouest de Mons sont inclus dans les limites actuelles du site 71.
- Les boisements résineux sont tous issus de reboisements (milieux non concernés par la Directive).
- Les futaies de Hêtre non enrésinées sont surtout présentes dans le sud des massifs qui se situent autour de Salvergues : seuls les éventuels peuplements qui présentent un sous-bois d'If ou de Houx sont à retenir.
- Les zones rocheuses et les éboulis sont à inventorier plus précisément.

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées de la communale de Rosis peuvent être exclues du site car elles ne présentent aucun habitat de la Directive.
- En forêt communale de Castenet-le-Haut, une **identification des hêtraies** est nécessaire avant de les intégrer aux propositions (s'en tenir strictement aux types de peuplements qui relèvent de la Directive).
- En forêt domaniale des Ecrivains Combattants, on peut proposer de retenir dans un premier temps les **taillis de Châtaignier et de Chêne vert**.
- En forêt domaniale de l'Espinouse, seules les hêtraies à If ou à Houx sont à rechercher. Si aucune ne présente ces types de faciès, les parties boisées de cette forêt peuvent être exclues du site, mais les milieux et complexes associés extraforestiers nécessitent une étude approfondie.

SITE N° 1428 (***)

n° CSRPN : 76

Forêt domaniale des Avant-Monts

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district méridional, sous-district des Monts de Lacaune,
de l'Espinouse et de la Montagne Noire

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

Aucun habitat forestier n'est mentionné dans le bordereau : ce site a uniquement été proposé en raison de la présence d'un site d'hivernage du Grand Murin (*Myotis myotis*).

❖ Espèces :

♦ Animales :

	Annexe II		Annexe IV
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	-	-
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		
	<i>Myotis myotis</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- La partie de forêt incluse dans ce site n'offre pas d'intérêt majeur du point de vue de la Directive. Mais on peut noter la présence d'une grotte à proximité de la parcelle 118 (Grotte de la Baissède).

III . PROPOSITIONS :

- La partie de forêt concernée par le site n'offre pas d'intérêt du point de vue des habitats de la Directive, mais elle peut faire partie de la zone tampon autour des grottes du site si celui-ci est retenu.

SITE N° 1444 (**)

n° CSRPN : 92

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district méridional, sous-district des Monts de Lacaune,
de l'Espinouse et de la Montagne Noire

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 44.5 forêts riveraines à Aulnes et diverses espèces à bois durs
- 61.3 éboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles
- 62.1 falaises calcaires méditerranéennes
- 65.1 grottes

Ajouts :

- 45.3 forêts de Chênes verts

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus euryale</i>	reptiles :	<i>Elaphe longissima</i>
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	amphibiens :	<i>Triturus marmoratus</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		<i>Alytes obstetricans</i>
	<i>Rhinolophus mehelyi</i>		<i>Hyla meridionalis</i>
	<i>Miniopterus schreibersi</i>	arthropodes :	<i>Saga pedo</i>
	<i>Myotis blythi</i>	insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>
	<i>Myotis capaccinii</i>		
	<i>Myotis myotis</i>		
insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>		
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1. Forêt domaniale de Caunes-Minervois :

- Une partie du massif situé au nord de Caunes-Minervois appartient en réalité au site 95. Par commodité, tout ce massif sera ici considéré dans le site 92 (parcelles 342 à 357).
- La majorité de ces parcelles ont été classées en 'vides boisables', qu'il serait utile de préciser.
- Au nord-ouest du massif, des Chênes verts occupent des stations calcaires sur une étendue relativement faible. Ces peuplements ne sont pas intéressants à conserver.

2. Forêt communale de Minerve :

- Une part importante de la surface est occupée par des garrigues sans intérêt communautaire.
- Le Chêne vert est présent au sein de taillis plus ou moins clairs ; il serait intéressant de conserver les taillis les plus denses et les plus représentatifs d'un bon état de conservation, en mosaïque avec des zones de falaises et de rochers ou d'éboulis, qui constituent l'élément marquant du paysage.

3. Forêt communale de Félines-Minervois :

- Presque tous les peuplements résineux de cette forêt sont issus de plantations et doivent être exclus du site.
- Les taillis de Chêne vert sont très médiocres et peu intéressants à retenir (en comparaison de ceux de la forêt communale de Minerve par exemple).

4. Forêt communale de Cassagnoles :

- Une part importante de la surface est cartographiée en 'vides non boisables' qu'il serait utile d'étudier avec plus de précision.
- Les taillis de Chêne vert et de Hêtre sont très dispersés au sein de la forêt, et constituent des boisements de très faibles surfaces.

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées de la forêt de Caunes-Minervois et de la forêt de Félines-Minervois peuvent être exclues du site, mais les habitats extraforestiers sont à rechercher, à localiser et à inventorier dans les espaces cartographiés en 'vides boisables'.
- En forêt communale de Minerve, les mosaïques associant des habitats de rochers, falaises et éboulis, et des taillis denses de Chêne vert peuvent être localisées et proposées dans un premier temps.
- Les parties boisées de la communale de Cassagnoles peuvent être exclues du site car elles ne présentent aucun intérêt majeur du point de vue des habitats de la Directive.

SITE N° 1446 (**)

n° CSRPN : 94

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district méridional, sous-district des Monts de Lacaune,
de l'Espinouse et de la Montagne Noire

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

44.3 forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Ajouts :

41.9 forêts dominées par le Châtaignier

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Lutra lutra</i>	mammifères :	<i>Lutra lutra</i>
poissons :	<i>Barbus meridionalis</i> <i>Chondrostoma toxostoma</i>	reptiles :	<i>Elaphe longissima</i> <i>Lacerta viridis</i>
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		<i>Podarcis muralis</i>
insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>	amphibiens :	* <i>Rana dalmatina</i> <i>Alytes obstetricans</i> <i>Hyla meridionalis</i>
		insectes :	* <i>Cerambyx cerdo</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1. Forêt communale de Villemagne :

- Les plantations sont nombreuses et à exclure des propositions.
- Les taillis-sous-futaies de Chêne pubescent et de Hêtre, ainsi que les taillis simples de Hêtre (prévus en conversion), ne constituent pas de milieux concernés par la Directive (stations de type 2 et 3 = substrat siliceux).

2. Forêt communale de Saissac :

- Cette forêt est uniquement constituée de plantations et n'offre donc aucun intérêt au regard de la Directive.

3. Forêt départementale de La Rouge :

- Le Hêtre est utilisé en tant qu'essence feuillue pare-feux, de chaque côté des pistes centrales et à l'intérieur des peuplements. Ces boisements sont sans intérêt communautaire.
- Les peuplements de résineux sont en général issus de plantations.
- Les taillis-sous-futaies de Châtaigniers et de Chênes rouvres occupent une surface importante et se trouvent ici à la limite de leur aire. Ils peuvent être retenus dans un premier temps au sein des propositions.

4. Forêt communale de Narbonne-Le Picou :

- Les taillis-sous-futaies de Châtaigniers et Chênes rouvres peuvent être retenus dans un premier temps.
- Les résineux sont en général issus de plantations et donc exclus des propositions.

5. Forêt communale de Cennes-Monesties :

- Forêt non aménagée : pas d'avis critique.

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées des communales de Villemagne, et de Saissac peuvent être exclues du site car elles ne présentent aucun intérêt au regard de la Directive.
- On peut proposer dans un premier temps de retenir les **taillis-sous-futaies de Châtaigniers et de Chênes** des forêts de La Rouge et de Narbonne-Le Picou.

SITE N° 1449 (**)

n° CSRPN : 97

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district méridional, sous-district des Monts de Lacaune,
de l'Espinouse et de la Montagne Noire

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

31.842 landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
62.2 falaises siliceuses

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	reptiles :	<i>Elaphe longissima</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		<i>Podarcis muralis</i>
	<i>Myotis emarginatus</i>		<i>Lacerta viridis</i>
crustacés :	<i>Austropotamobius pallipes</i>		<i>Coluber viridiflavus</i>

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1. Forêt départementale de la Montagne Noire :

- Tous les boisements résineux de cette forêt sont issus de plantations plus ou moins anciennes. Seuls le Chêne pubescent, le Hêtre et le Châtaignier constituent par endroits des peuplements naturels antérieurs aux plantations.

- Le Hêtre se présente en taillis sur les versants exposés au nord et près des cours d'eau (parcelles 2, 6, 21). Ces surfaces réduites n'offrent pas d'intérêt au regard de la Directive et ne sont pas à retenir dans les propositions.

2. Forêt communale de la Tourette-Cabardès :

- 98% de la surface de cette forêt sont occupés par des reboisements de Douglas, sans intérêt aux yeux de la Directive.

- Le reste de la surface est constitué d'un boisement mélangé de Chêne pubescent/Hêtre/Châtaignier qui n'est pas à conserver au titre de la Directive.

3. Forêt communale de Miraval-Cabardès :

- Cette forêt comporte essentiellement des futaies sur souches de Hêtre et de Chêne, accompagnés de feuillus divers. Ces peuplements ne sont pas à conserver dans les propositions.

4. Forêt communale des Martys :

- La surface occupée par des résineux introduits lors de plantations n'est pas à prendre en compte dans le site.
- La hêtraie acidiphile n'abrite aucun sous-bois de Houx ni d'If (sous réserve d'informations complémentaires) ; elle n'est pas concernée par la Directive.
- Sur le canton de Grèze-basse, la chênaie-hêtraie exposée à l'ouest et en station sèche (substrat granitique) présente un sous-bois de Houx (végétation calcicole du fait des conditions plus ou moins thermoxérophiles).

5. Forêt domaniale des Soulanes de Nore :

- Une faible surface située au nord-ouest de la forêt, est incluse dans les limites actuelles du site tel qu'il est proposé.
- La plupart des boisements résineux sont d'origine artificielle et doivent être exclus des propositions.
- Parmi les peuplements feuillus, les chênaies rouvres ou pubescentes ne relèvent pas de la Directive ; les châtaigneraies présentes dans cette forêt occupent de petites surfaces, moins intéressantes à conserver que celles qui se trouvent dans le site 94 par exemple.

6. Forêt communale des Ilhes :

- Aucune carte de peuplement : pas d'avis critique.

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées des communales de la Montagne Noire, de Tourette-Cabardès et de Miraval-Cabardès peuvent être exclues du site car elles ne présentent pas d'habitat de la Directive.
- En forêt communale des Martys, on peut proposer de conserver la **chênaie-hêtraie sèche** qui se situe sur le canton de Grèze-basse.
- En forêt domaniale des Soulanes de Nore, les parties boisées peuvent être exclues du site.
- De manière générale, les **milieux extraforestiers** restent à inventorier (milieux ouverts, éboulis, falaises, rochers, etc) pour compléter les propositions.

SITE N° 1451 (***)

n° CSRPN : 99

Domaine biogéographique : atlantique
sous-secteur du Massif Central
district méridional, sous-district des Monts de Lacaune,
de l'Espinouse et de la Montagne Noire

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSEES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ Habitats forestiers et associés :

- 31.7 pelouses à Genêts de Villars
34.3 pelouses calcicoles riches en Orchidées
65.1 grottes

Ajouts :

- 45.3 forêts de Chêne vert

❖ Espèces :

♦ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	reptiles :	<i>Lacerta viridis</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		
	<i>Miniopterus schreibersi</i>		
	<i>Myotis blythi</i>		
	<i>Myotis capaccinii</i>		
	<i>Myotis emarginatus</i>		
	<i>Myotis myotis</i>		

♦ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1. Forêt communale de Fournes-Cabardès :

- La parcelle 15 se situe en réalité dans le site 97, mais sera intégrée à la présente analyse pour plus de commodité.
- Le site 99 ne concerne que la partie est du massif (parcelles 1 à 3 et 7 à 11).
- A part les surfaces de reboisements en Cèdre de l'Atlas et en Pin laricio de Corse, cette forêt porte une superficie assez importante de Chênes verts. L'état de ces taillis est médiocre et ne plaide pas pour leur intégration dans les propositions du site.
- Les espaces cartographiés en 'vides' demandent à être précisés.

2. Forêt domaniale de Soulane de Nore :

- Le site 99 concerne les parcelles 500-501, 507 et 506 en partie.
- Les boisements résineux sont issus de plantations et ne sont pas à prendre en compte dans le site.
- Les Chênes verts se sont installés dans le maquis ou les zones de garrigues, où ils ne constituent pas de milieu concerné par la Directive.
- Il serait utile de caractériser les nombreux espaces classés en 'vides boisables'.

3. Forêt communale de Cabrespine :

- Forêt non aménagée : pas d'avis critique.

III . PROPOSITIONS :

- En forêts domaniales de Fournes-Cabardès et de Soulane de Nore, les parties boisées ne présentent pas d'intérêt majeur et peuvent être exclues du site. Les milieux associés nécessitent une étude plus approfondie, afin de localiser les éventuels habitats d'intérêt communautaire.

Tableaux récapitulatifs

Remarque : seuls apparaissent ici les tableaux correspondant aux territoires biogéographiques mentionnés dans l'analyse.

SECTEUR FRANCO- ATLANTIQUE

Sous-secteur occidental

Sous-secteur du Massif Central

Sous-secteur ligérien

Sous-secteur sequanien

SECTEUR BOREO- ATLANTIQUE

SECTEUR DE TRANSITION SUB-ATLANTIQUE

